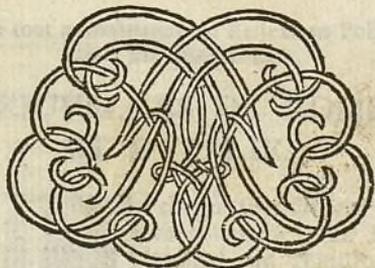


MERCURE
HISTORIQUE
ET
POLITIQUE,

*Contenant l'état present de l'Europe,
ce qui se passe dans toutes les Cours,
l'interêt des Princes, leurs brigues,
& généralement tout ce qu'il y
a de curieux pour le*

Mois de Mars 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Poli-
tiques sur chaque Etat.



A LA HAYE,
Chez HENRI van BULDEREN, Marchand
Libraire, dans le Pooten, à l'Enseigne
de MEZERAY.

M. D C C I.

Avec Privilège des Etats de Holl. & Westf.

MERCURE
HISTORIQUE
ET
POLITIQUE,

*Contenant l'état present de l'Europe,
ce qui se passe dans toutes les Cours,
l'intérêt des Princes, leurs brigues,
& generalement tout ce qu'il y
a de curieux pour le*

Mois de Mars 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Poli-
tiques sur chaque Etat.

NOUVELLES DE ROME
ET D'ITALIE.

I. **L**es choses se disposent si
favorablement pour le
Cardinal de Bouillon
qu'on écrit de Rome
qu'il pourra bien-tôt al-
ler faire un tour en France pour quel-
ques mois. Quoi qu'il en soit, le 18.
de Janvier à l'occasion de la Chapelle

M 2

te-

MERCURE

HISTORIQUE

ET

POLITIQUE,

Contenant l'état present de l'Europe,

ce qui se passe dans toutes les Cours,

l'intérêt des Princes, leurs brigues,

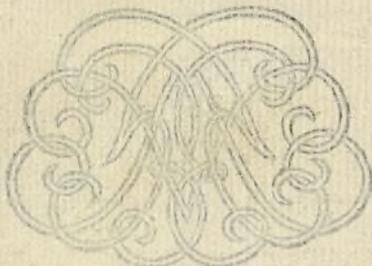
& generalement tout ce qu'il y

a de curieux pour le

Mois de Mars 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Poli-

tiques sur chaque Etat.



A LA HAUTE

DE HENRI DE BULLIEN, Marquis

Trésorier, & Secrétaire de l'Académie

de Médecine.

M D C C I

Paris chez la Citoyenne de la Chapelle

tenuë pour la Fête de la Chaire de S. Pierre, Sa Sainteté donna solennellement le Pallium à Son Altesse Eminentissime. Pour le Prince Vaini, comme son affaire traîne en longueur, il est parti pour aller à la Cour de France. On prétend que c'est dans la vûë de supplier Sa Majesté Trés- Chrétienne de lui continuer sa protection & de vouloir bien demander sa grace au Pape.

Ce Pontife voulant recompenser les Créatures du défunt Pape a donné l'Evêché de Pavie au Cardinal Moriggia, l'Archevêché de Lucques au Cardinal Sperelli, une pension de mille écus au Cardinal Gabrieli, & l'on dit que le Cardinal Santa Croce aura l'Evêché de Viterbe. Le Cardinal Sacchetti a eu le Plat de Cardinal pauvre, qui est de treize cens écus de pension annuelle, mais il doit remettre celle qu'il avoit sur l'Evêché de Viterbe. M. Giacometti, Auditeur de Rote étant mort, M. Caffarelli a pris sa place, & M. Cellesi a été fait Gouverneur de Civita-Vecchia. Dans un Consistoire qui se tint le 24. du même mois le Pape pourvût à quelques autres Gouvernemens. M. Rezzonico passa à la Vice-Legation de Boulogne, & M. Caraffa, fils du Prince de Belyvedere, fut nommé à celle

d'Urbain.

d'Urbain. La Prefecture du Gouvernement de Rome a été donnée au Cardinal Imperiali, & celle de la Consulte est destinée, à ce qu'on assure, au Cardinal Acciajoli.

Les precedens Pontifes avoient accoustumé à l'instance des Couronnes, de tenir auprès d'eux un Camerier d'honneur de chaque Nation: mais celui-ci ayant considéré que cela ne servoit qu'à augmenter le nombre des Surveillans, & que ces Cameriers étoient d'honnêtes Espions, qui après avoir observé ce qui se passe dans le Palais, en font leur cour auprès de leurs Souverains, il a résolu de supprimer ces sortes de fonctions & d'en refuser les Provisions lors qu'elles lui seront demandées. Ce Pontife voulant établir un meilleur ordre dans la police concernant les grains & les vivres, institua le mois dernier une nouvelle Congregation de cinq Cardinaux, sçavoir, le Cardinal Marefcotti comme Prefet, les Cardinaux Spada, Panciatici, François Barberin, & Spinola S. Cesarée, avec les quatre Prelats Orighi, Grimaldi, Bonacorsi & Caffarelli, quatre Chevaliers Romains, & le Commissaire de la Chambre. Le jour que Sa Sainteté remplit la Vicelegation de Boulogne & celle d'Urbain elle parut

M 3

fort

fort inquiette, & le lendemain étant sortie en Carosse avec les Cardinaux Cantelmi & Ottoboni, elle alla visiter l'Eglise de S. Paul, mais on remarqua qu'elle avoit des distractions continuelles, & qu'il lui échappoit de temps en temps des plaintes & des soupirs, ce que l'on attribua à sa grande application & aux soucis que lui cause l'état douteux des affaires de l'Europe, & la situation où se void celui d'Italie en particulier. Sa plus forte attention est à procurer le repos de ce pais-là, & à détourner s'il est possible, l'orage dont il est menacé, en quoi les obstacles augmentent tous les jours par la prise de possession du Milanez par les troupes de France, & par les réponses qu'il a receuës de cette Couronne & de Sa Majesté Imperiale aux Brefs qu'il avoit écrits pour offrir sa Mediation. L'Empereur & le Roi Très-Chrétien s'épuisent en loüanges en le remerciant de son zele: mais Sa Majesté Très-Chrétienne persistant à dire, que pour le maintien de la Paix il a accepté le Testament du feu Roi d'Espagne, & qu'il en veut soutenir l'execution; & l'Empereur alleguant d'un autre côté, qu'il ne peut en aucune maniere consentir à ce Testament, ni abandonner la défense de ses droits,

il

il ne résulte jusques ici de cette negociation que des éloges & des complimens sans effet. L'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale à la Cour de Rome a publié même & communiqué un Manifeste, qui contient une deduction du droit de l'Empereur sur la Monarchie d'Espagne, dont on établit l'origine depuis Charles-Quint qui par l'abdication volontaire qu'il fit de cette Monarchie, l'a remis à Philippe II. son fils à titre de Fidei-Commis, & à condition que cette Ligne venant à manquer tout le droit de la succession passeroit à l'autre Branche de la Maison d'Autriche. On ajoûte que cela a été confirmé successivement par les Testamens de Philippe III. & de Philippe IV. de sorte qu'on prétend qu'il n'a pas été au pouvoir du feu Roi d'Espagne de changer cette disposition par son Testament, sur tout après les renonciations solemnelles des Reines de France, Anne d'Autriche, & Marie Thérèse, mere de M. le Dauphin. L'Ambassadeur Imperial dans une Audience qu'il a eu du Pape a aussi présenté un long Memoire, contenant un détail des droits particuliers que la Maison d'Autriche a sur les Royaumes de Naples & de Sicile. Outre cela il a delivré une Protestation au Pape pour em-

M 4

pêcher

pêcher que l'Investiture n'en soit donnée au nouveau Roi d'Espagne. L'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique demande cette Investiture avec beaucoup d'instance, déclarant que si le Roi son Maître n'est reconnu à Rome Roi de ces deux Royaumes on ne reconnoitra point à Madrid le Nonce de Sa Sainteté, & que le Roi son Maître se verra contraint d'employer toutes les voyes possibles pour entrer en possession de ses droits. Les Ministres François disent à peu près la même chose, déclarant néanmoins que Sa Majesté Très-Chrétienne ne veut point la guerre, mais qu'elle n'oubliera rien pour soutenir le Testament du Roi Catholique Charles II. Ce sont là deux extremitez auxquelles on ne void point de milieu, & qui embarrassent fort le Pape. Ce Pontife s'est fait représenter les anciennes Bulles des Investitures des deux Royaumes mentionnez, afin de se régler sur l'usage du passé pour répondre aux instances des prétendans, & pour assurer les droits du S. Siege. De plus il a fait tenir diverses Congregations d'Etat, dans lesquelles il a été résolu de lever huit mille hommes pour envoyer dans les Places Frontières de l'Etat Ecclesiastique, dont trois mille seront levez dans les Cantons Suisses

Suisses Catholiques. Le Cardinal de Janfon avoit proposé à Sa Sainteté de donner le Généralat de ses Armées à M. Albergotti, mais le Marquis Maffini a eu la preference. Tous les Nonces ont reçu ordre de redoubler leur vigilance dans la conjoncture présente. Le Cardinal de Janfon ayant reçu ordre de prendre soin des affaires de France, jusqu'à ce que le Roi Très-Chrétien ait nommé un Ambassadeur à la place du Prince de Monaco, cette Eminence exerce par *Interim* les fonctions de l'Ambassadeur de cette Couronne.

II. Le Cardinal Mellini mourut à Rome le 8. du mois de Fevrier. Il étoit Evêque de Lutri, & possédoit plusieurs Abbayes considerables, cependant il laisse quatre vingt mille écus de dettes qui ne seront jamais payées. Save Mellini, c'est le nom de ce Cardinal, étoit né l'an 1655. d'une noble Famille de Rome, qui a donné quelques Cardinaux & autres personnes célèbres tant dans la Robe que dans l'Epée. Etant Prelat & Evêque de Cesarée, & Clement X. l'envoya comme Noncé en Espagne, où il eût quelque démêlé avec les Ministres d'Etat à cause de l'Immunité Ecclesiastique. Mais il sçeut si bien temporiser & menager si

M 5

adroitement les affaires qu'il sauva la reputation du Siege Romain, & se remit dans la bienveillance de la Cour du Roi Catholique. Innocent XI. faisant reflexion sur sa sage conduite lui donna le Chapeau le premier de Septembre 1681. avec l'Evêché d'Urbain. Ce Pontife le consultoit très souvent dans les affaires qui regardoient le droit Canon, car c'est à l'étude des Loix & des Canons qu'il s'étoit le plus attaché ; c'étoit même à proprement parler son unique étude. Il vaque par cette mort un sixieme Chapeau, dont l'un sera donné à Mr. Pignatelli, qui est rappellé de la Nonciature de Pologne pour exercer la Charge de Secretaire des Evêques & Reguliers, en attendant sa Promotion à la Pourpre. Le Corps du Cardinal Mellini fut porté à l'Eglise de Notre Dame Del Popolo, où le Sacré College assista aux Obsèques. On parle delmarier avec une Niece du Pape le Comte Borromée, qui est à Rome depuis le mois dernier, de même que le Duc de Berwich, fils naturel du Roi Jaques, qui doit complimenter le S. Pere sur son exaltation au Pontificat.

La Reine Douairiere de Pologne demanda il y a quelque temps à Sa Sainteté

teté quelque secours pour subvenir aux dépenses qu'elle est obligé de faire pour soutenir son rang, mais elle n'a pas reçu une reponse aussi favorable qu'elle l'eût peu souhaiter.

III. Le Cardinal de Lamberg partit de Venise le mois dernier pour se rendre à la Cour de Vienne. Cette Eminence qui a passé par divers Cours, y a fortement representé les interêts & les droits de l'Empereur contre le Testament du feu Roi d'Espagne, alleguant entre autres choses, que cette disposition ne pouvoit avoir lieu au préjudice de la Renonciation solennelle des Pirenées, par laquelle il avoit été très expressément pourvû au cas dont il s'agit à présent, insinuant d'ailleurs que dans la situation des affaires où l'on voyoit l'Espagne soumise aux ordres de la France, il ne pourroit rien arriver de plus contraire aux interêts des Princes d'Italie, que si Sa Majesté Imperiale abandonnoit ses justes prétentions, & si elle étoit abandonnée par eux en les voulant soutenir. Ce Cardinal en passant par Modene y eût de très favorables Audiences. Il y fit la fonction de tenir sur les fonts au nom du Roi des Romains le second fils du Duc de Modene. Le Cardinal

d'Étrées le suivit de près dans cette dernière Cour, mais il ne pût ébranler le Duc. Cette Eminence étoit encore à Venise le 26. de Février, où il a eu presque tous les jours des Conférences avec les Sénateurs, & les Ministres des Princes qui sont en cette Ville, qui est le centre des Négociations. On ne dit pas encore quel succès ont eu celles du Ministre François avec la République; mais le bruit court qu'elle panché fort du côté de la Neutralité. Cependant elle a envoyé des ordres sur toutes les Frontières de Terre-Ferme pour y remplir les Magazins de toutes sortes de Munitions. On y doit envoyer quelques troupes qu'on attend de l'armée de Levant, outre celles qui y sont déjà arrivées, & on leve actuellement des Régimens de Dragons & d'Infanterie. Il paroît que le Duc de Mantouë, qui est aussi à Venise, agira de concert avec les Venitiens. Ce Prince se trouve dans l'embarras, parce que l'Empereur, le Roi de France, & le Roi d'Espagne lui demandent sa Capitale pour en faire une Place d'armes. Les autres Princes d'Italie ne sont pas moins embarrassés. Chacun voudroit éloigner une guerre qui paroît presque inévitable, & la Neutralité leur paroît

le meilleur parti. S'il faut même ajouter foi à quelques lettres les Venitiens ont résolu d'être neutres, & ils fourniront quatre mille hommes au Duc de Mantouë pour empêcher les François, ou les Allemands d'entrer dans la Capitale de ses États. Quoi qu'il en soit, chaque Prince prend ses précautions, se fortifie dans son pays, & leve des troupes. M. Pierre Pasqualigo a été nommé par le Senat de Venise pour l'Ambassade de France.

IV. Le 31. du mois de Janvier dix-sept Bataillons François arriverent encore dans l'État de Milan. On en fit entrer trois dans Come, un dans Pavie, deux dans Crémone, trois dans Lodi, un dans Pissighiton, un dans Sabionnette, un dans Arone, un dans Valence, un dans Tortone, un dans Casal-Maggiore, un dans Mortare, & un autre dans Caravagge. La Cavalerie n'étoit pas encore arrivée le 9. de Février, mais on attendoit à tout moment quatre Escadrons qui doivent entrer dans la Ville de Vigevano. Quoi que ces troupes aient essuyé un fort mauvais temps, elles sont en fort bon état, mais la désertion y est grande. Les six Vaisseaux qui avoient escorté les autres Batimens de transport sont retournez en Proven-

ce pour ramener à Final les troupes restantes. On continuë les recrûës & la remonte de la Cavallerie dans le Milanez, & on y a déjà trouvé des entrepreneurs qui se sont chargés de fournir & d'entretenir quatre cens soixante dix Mulets, & cinq cens soixante dix chevaux pour le service de l'Artillerie avec les Chariots nécessaires. On a fait marcher du Canon & de toutes sortes de munitions dans les Places qui en ont besoin, & les troupes ont été distribuées de telle maniere que celles qui ont déjà leurs quartiers, & celles qu'on attend pourront être rassemblées dans deux jours pour former un corps d'armée. On payera à Milan cinq cens mille livres tous les mois par ordre du Roi Très-Chrétien. Tant de preparatifs & les troupes du Roi de France donnent de l'ombrage aux Milanois mêmes. On dit que D. Ferdinand Baldez, Gouverneur du Château de Milan a refusé d'y recevoir d'autre Garnison que celle qu'il a, & qu'il n'a pas trouvé à propos de donner au Comte de Tessé quelque Artillerie qu'il lui demandoit, alléguant qu'il falloit attendre pour cela que le Nouveau Roi d'Espagne fut sur le Trône. Ce Général a fait demander au Magistrat de cette

Ville

Ville deux mille livres par jour jusqu'à ce que les Ouvrages qu'il fait faire soient achevez. Le Marquis Visconti a été obligé de se retirer dans l'Etat de Venise, parce qu'on le sçait fort attaché aux interêts de l'Empereur, & on croit qu'on désarmera les peuples qui sont dans ses Terres.

De Grand Duc de Toscane paroît disposé à se conformer aux résolutions que le Pape prendra dans la conjoncture présente.

V. Pour ce qui regarde le Duc de Savoye, on ne doute point qu'il ne se soit déclaré pour la France. Toutes les lettres qu'on reçoit d'Italie portent que Son Altesse Royale donnera huit mille hommes de ses troupes pour la défense du Milanez, & qu'il sera Généralissime de l'armée de France & d'Espagne, avec un appointement de cent mille écus par mois. On continuë aussi de parler du mariage de la Princesse de Piemont avec le Roi Catholique. Le President de la Tour arriva à Turin du Pais-Bas vers le commencement du mois dernier.

VI. Lors que le Viceroy de Naples fit proclamer le nouveau Roi d'Espagne, il le fit avec beaucoup de magnificence. Tou-

te la Noblesse à cheval l'accompagna au Château lors qu'il en alla prendre possession au nom de Philippe V. Jamais Cavalcade n'a été plus magnifique. Une des Compagnies des Cuirassiers des Gardes du Corps marchoit à la tête, en suite dix Trompettes à cheval, scavoir, six du Roi & quatre de la Ville. Après cela venoit le Carosse du Viceroi à six chevaux avec sa Chaise & un cheval de main, & à sa gauche le Carosse du Syndic à quatre chevaux, comme aussi sa chaise & son cheval de main. Les Trompettes de Son Excellence marchoient ensuite suivis par le Lieutenant des Gardes Suisses avec douze Halbardiers. Après ceux-ci venoient ceux de la Noblesse, qui outre leurs riches manches avoient à la poitrine & aux chapeaux une infinité de Pierrieres, & après eux des chevaux de rechange. Deux Aides de Camp du Lieutenant du Mestre de Camp Général, & deux Lieutenans Généraux marchoient en suite, suivis des Ministres de la Ville à cheval en grandes Robes, les Godilles & les Bonnets de Velours, avec le Maître des Cérémonies, & les Portiers à pied au nombre de vingt quatre, suivant les Eleus des Nobles & du peuple. Après cela venoient quatre Portiers de la Chambre ayant au milieu le Roi d'Armes. Ils étoient à cheval de même que le Capitaine des Gardes & le Maître des Cérémonies; Ensuite on voyoit les Laquais & les

Va-

Valets de pied de Son Excellence, dont le Grand Ecuyer avec trois autres sous lui & les Pages étoient à pied. Le Doyen des Valets de pied portoit avec l'aide d'un Esclave de grosses bourses remplies de nouvelles Monnoyes, & deux Aides de la Chambre portoit autant de bassins d'argent qu'on remplissoit de tems en tems de ces Monnoyes, & dont on jetta pour plusieurs milliers d'écus dans les rues. Après ceux-ci marchoit à cheval les Ministres du Royal Collatérale, ceux du Conseil Secret, de la Chambre Royale, de la *Sommaria*, de la Vicairie, & de l'Auditeur General de l'armée du Royaume avec ses Officiers subalternes à pied. En suite venoient les Carosses de Son Excellence dans lesquels étoient les Officiers de sa Maison, & deux du Syndic avec les Gentilshommes de sa Cour. Une autre Compagnie de Cuirassiers des Gardes du Corps fermoit la Marche.

Dès que cette Cavalcade fut arrivée au Château le Gouverneur en fit ouvrir les portes, & presenta au Viceroi dans un bassin d'argent les clefs du Château, le Bâton de commandement, & son épée, & en même temps tous les Soldats baissèrent les armes. Son Excellence demanda au Gouverneur pour qui il tenoit le Château. Il répondit que c'étoit pour Charles II. Alors le Viceroi prenant les clefs lui dit; Tenez le désormais pour Philippe V. & faites arborer l'Etendart. Le Gouverneur après avoir prom-

mis

mis qu'il juroit au nouveau Roi la même fidelité qu'il avoit jurée à son Predecesseur, retourna dans le Château avec sa Garnison, & jettant en l'air son chapeau qui étoit garni de Pierrieres, il se prit à dire aux Soldats: *Enfans & Compagnons qui avez été au service de Charles II. Philippe V. est notre Roi, Vive le Roi.* En même tems l'Etendart Royal parut arboré sur le Donjon du Château, on fit une décharge de plus de six mille coups de canon, & le soir le Château fut plein d'illuminations, & de lettres de feu qui faisoient Vive le Roi Philippe V. La Cavalcade se rendit après cette ceremonie aux Prisons publiques, & le Viceroi en ayant fait ouvrir les portes donna la liberté à tous les prisonniers, qui étoient en très grand nombre. On avoit érigé plusieurs Statuës du nouveau Roi qui étoient toutes remplies de Pierrieres, & pendant trois nuits consecutives les réjouissances furent accompagnées de la décharge du canon & des feux des Châteaux qui étoient tous illuminés de mêmes que les Galeres.

Le Duc de Veraguas, Viceroi de Sicile a fait sçavoir au Prince de Vaudemont qu'il a fait aussi proclamer le nouveau Roi d'Espagne, & il ne s'est pas moins distingué que le Duc de Medina-Cœli.

VII. On apprend de Rome par les lettres

lettres du 19. de Fevrier que le Pape ayant receu une lettre du Roi d'Espagne datée de Poitiers, il a envoyé un Bref en réponse qui contient divers conseils paternels pour le nouveau Monarque. Ces lettres ajoutent que le Comte de Lamberg, Ambassadeur de l'Empereur a fait mettre sur la porte de son Palais les Armes de Sa Majesté Imperiale, mais qu'au lieu de l'Ecu d'Autriche sur le tout, il en a mis un écartelé de Castille & de Leon & parti d'Autriche; que cette nouveauté qui marque les prétentions de Sa Majesté Imperiale étoit regardée fort diversement, mais sans autre conséquence pour le bien de la Paix. Le Pape a expédié les ordres nécessaires pour la dépense des dix mille hommes qu'il a été resolu de lever. Tous les avis qu'on reçoit d'Italie ne parlent que des intrigues qui se font dans toutes les Cours, & s'il faut ajouter foi à ce qui se publie le Duc de Parme, le Duc de Mantouë, & les Ferrarois sont fort portez pour l'Empereur.

Les Cardinaux de Coislin & de Bouillon sont partis de Rome pour retourner en France. Le Pape a obtenu du Roi Très-Chrétien en faveur de ce dernier, la permission d'aller assister

sister au Chapitre Général de Cluni, dont l'Ouverture se doit faire quelques jours après Pâques.

Reflexions sur les Nouvelles de Rome & d'Italie.

I. **J**Amas conjoncture n'a été plus favorable que l'est la conjoncture présente pour le Cardinal de Bouillon. Si Son Altesse Eminentissime n'entre en grace à ce coup avec la Cour de France, elle n'y entrera de long-tems. Mais dans la situation où sont les affaires de cette Couronne par rapport à celles de la Monarchie d'Espagne, il y a toutes les apparences que Sa Majesté Très-Chrétienne voudra s'assurer des suffrages du Doyen du Sacré Collège, & qu'elle sacrifiera pour cet effet tout le ressentiment qu'elle peut avoir contre M. de Bouillon pour se rendre favorables le S. Peré & les Cardinaux.

Je sçai bien que lors que la Cour de France n'a point à menager celle de Rome elle la traite assez haut la main. Combien de fois dans les demeelez des Papes & des Rois de France, ces derniers ne se sont-ils pas plaints, que

quoi qu'ils n'eussent à répondre de leur conduite qu'à Dieu seul, la Cour Romaine s'étoit mise sur le pied de prendre connoissance de tout ce qui avoit du rapport à la personne des Cardinaux François. En effet lors que sous la Minorité de Louis XIV. la Reine eut fait arrêter le Cardinal de Rets, la Cour de Rome déclara hautement que le Roi Très Chrétien ne pouvoit retenir dans les fers un homme revêtu de la Pourpre sans manquer à ce qu'il devoit à Sa Sainteté; que c'étoit elle qui étoit le Souverain Juge des Cardinaux, & à qui par conséquent appartenoit leur punition, supposé qu'on pût justifier qu'ils eussent manqué, & la Cour de France fut obligée de mollir en quelque maniere. Il est apparent qu'il arrivera quelque chose de semblable aujourd'hui. Le Cardinal de Bouillon; par quelque dévouement qu'on ne peut pas entrevoir encore, se trouvera innocent des crimes qu'on lui a voulu imputer: & le St. Peré, le Roi Très-Chrétien, le Sacré Collège, & Son Altesse Eminentissime, tout sera content. Je suppose néanmoins que le Pape se déclarera pour la France; & qu'il y a assez d'apparence, qu'il fera. Cependant c'est sur quoi il semble n'a

voit

voir pas encore pris tout à fait parti. On void bien qu'il voudroit contenter, s'il se pouvoit, l'Empereur & le Roi de France; qu'il voudroit accommoder sa politique avec les interêts du S. Siege, & conjurer l'orage épouvantable qui menace toute l'Italie. Mais si Sa Majesté Imperiale & le Roi Très-Chrétien persistent à le remercier de la Médiation qu'il leur offre, & que les Troupes Françoises défilent toujours dans le Milanez, il est à craindre pour l'Empereur qu'il ne prenne le parti de la France, ou qu'il ne lui accorde tout ce qu'elle demande. Tout cela le rend pensif & chagrin, peu sensible aux loüanges qu'on lui donne & aux acclamations du Peuple. Car enfin accorder au nouveau Roi d'Espagne l'Investiture de Naples & de Sicile c'est renoncer aux droits du S. Siege, & en même temps forger des fers à l'Italie. Encore vaudroit-il mieux pour la sûreté de ce pais-là en donner l'Investiture à l'Empereur qui n'y a pas de petites prétentions, car qui ne sçait que le Pape Alexandre II. déclara Souverain de ces deux Etats l'Empereur Henri IV. J'avoué que le Pape Clément IV. voulant avoir un plus grand tribut que celui, que lui payoient les

Empereurs appella en Italie Charles, Duc d'Anjou, Frere de S. Louïs, qu'il investit & couronna Roi des deux Siciles, à condition qu'il les iroit conquérir à ses dépens contre Conradin, fils de l'Empereur Conrad & petit fils de Ferdinand II. Mais cela ne préjudicia en rien aux droits de Sa Majesté Imperiale, parce que les Etats furent enlevés par force aux Empereurs ses Predecesseurs: Voici comment. Charles étant arrivé à Naples rencontra son ennemi prêt à combattre. Ils en vinrent aux mains & le Duc d'Anjou gagna la bataille par le Stratageme de Guiscard, Comte de Laufac qui se sacrifia pour son Maître, car étant couvert de ses habits & tenant sa place il fut d'abord investi par presque tous les Soldats de l'armée, qui vouloient gagner le prix qui avoit été promis à celui qui porteroit la tête de Charles, & il y eut un si grand desordre dans l'armée des Imperiaux que la Cavalerie Françoisé la mit en deroute. Henri d'Autriche, Louïs de Baviere, le Prince d'Anhalt & Conradin lui même furent pris & eurent la tête coupée, cruauté qui fut causée de ces Vêpres Siciliennes dont tout le monde sçait l'Histoire.

III. Les autres Cours d'Italie ne sont pas moins occupées que celle de Rome à se déterminer sur les instances opposées qui leur sont faites de la part de l'Empereur & de la France. Le mouvement des Troupes Françaises & celui des Imperiales dont elles sont menacées exercent les Negociations & les speculations, mais chacun ne dit pas tout ce qu'il pense. Tel qui semble pancher pour la neutralité a déjà peut-être pris son parti, & n'attend qu'un tems plus favorable pour faire éclore ses desseins. On entrevoit bien en général que les Princes & les Républiques d'Italie craignent la France, mais que leur cœur est pour Sa Majesté Imperiale, non que ces Princes & ces Républiques aiment mieux l'Empereur que le Roi Très-Chrétien & le Roi d'Espagne, mais parce que l'intérêt présent demande qu'on se tourne du côté de celui qui est le moins puissant. On peut dire qu'aujourd'hui la France & l'Espagne ne sont qu'une même Puissance. Jamais union n'a été si parfaite que celle qui regne entre ces deux Couronnes, & il est certain que c'est quelque chose de si extraordinaire, que quelcun a eu raison de dire; que ceux qui écriront un jour l'Histoire

re de cette grande Revolution auroient de la peine à la faire croire à nos Neveux si toute l'Europe n'en convenoit elle même. En effet plus on lit & relit l'Histoire des deux derniers siècles, plus on a de peine à concevoir qu'un seul moment ait peu reunir deux Nations qui ont eu de tout temps l'une pour l'autre une antipatie aussi grande que celle qui a été entre les François & les Espagnols depuis Charles-Quint jusqu'à Philippe V. Cette étroite union ne peut donc être que suspecte aux Princes d'Italie : & comme ils doivent apprehender que ces deux Puissances unies ensemble, ne les envahissent lors qu'il leur plaira, il n'y a point de doute que sans balancer ils devroient soutenir pour leur propre intérêt Sa Majesté Imperiale. Mais comme je l'ai dit, ils craignent la France, qui est à portée de les humilier, & c'est pour cette raison qu'ils temporisent, & que la plus part sont bien aises que Sa Majesté Très-Chrétienne croye qu'ils ont du penchant pour demeurer neutres. Cependant chacun est attentif à ce qui se passe, & fait ses pronostics, à peu près comme quand on est menacé d'un orage, & qu'on est dans l'incertitude s'il éclate-

ra, ou s'il se dissipera. Comme on croit aisément ce que l'on souhaite, il y en a qui sont persuadés qu'il se fera quelque accommodement, mais ce n'est pas le plus grand nombre qui est dans cette creance, & il est certain qu'il se fait sourdement dans plusieurs Etats d'Italie des menées & des intrigues en faveur de l'Empereur.

Il ne faut pas douter néanmoins que la France n'attire quelques Princes Italiens dans son parti. S'ils se déclarent de bonne foi, c'est ce que bien des gens ne croyent point, si l'on en excepte le Duc de Savoye, qui trouve en cela de grands avantages presens. Son Altesse Royale, sans se mettre en peine d'un avenir qui pourroit bien lui être funeste, ou à ceux qui lui succéderont, se verra Généralissime d'une belle armée, tirera de gros appointemens, & risquera de voir sa seconde fille assise sur le Trône d'Espagne.

VII. Au reste ce que nous avons dit au sujet du Cardinal de Bouillon, qu'il n'étoit pas éloigné de rentrer en grace, se trouve véritable, puis que Son Altesse Eminentissime est en chemin pour aller assister au Chapitre Général de l'Ordre du Cluny, dont elle est Abbé.

II

Il n'y a rien de si desespéré qui ne s'accomode à la fin, & le Doyen des Cardinaux éprouve aujourd'hui, que tout vient à bien à qui peut attendre.

NOUVELLES D'ALLE- MAGNE.

I. **L**E Comte d'Oetingen, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur à la Cour Ottomane arriva le 27. de Janvier aux Fauxbourgs de Vienne, & le 29. il fit son Entrée * à une heure après midi avec beaucoup de magnificence, & de la maniere suivante.

I. On voyoit venir d'abord une Garde de dix huit à vingt Mousquetaires vêtus de rouge.

II. Plusieurs Palfreniers conduisant des chevaux de main richement caparaçonnés à la maniere des Turcs.

III. Douze Hautbois.

IV. Un Cornette portant un Etendart.

V. Vingt-quatre Valets de pied, & douze Pages très proprement habillez.

VI. Plusieurs Officiers de la Maison de l'Ambassadeur.

VII. Les Trompettes & les Timbales.

N 2

VIII. Le

* Voyez le dernier *Mercuré*, pag. 263.

VIII. Le Secretaire de l'Ambassade tenant à la main les Lettres de Creance de Sa Majesté Imperiale envelopées dans une Etoffe d'or.

IX. L'Ambassadeur monté sur un beau cheval, ayant à ses côtez vingt quatre Trabans.

Plusieurs personnes de distinction suivoient son Excellence, qui se rendit au Pallais. Elle fut receüe à la porte de la seconde Antichambre par le Prince de Fundi, Maréchal de la Cour, & au milieu par le Comte d'Harrach, Grand Chambellan, qui la conduisit à l'Audience de Sa Majesté Imperiale. L'Ambassadeur eut en suite Audience de l'Imperatrice, du Roi & de la Reine des Romains, & du Serenissime Archiduc Charles, & fut conduit dans le même ordre dans son Hôtel.

Le 4. de Fevrier M. Davia, Nonce du Pape fit aussi son Entrée Publique à Vienne avec un Cortège de plus de quarante Carosses à six chevaux. Le Lendemain il fut conduit à l'Audience de Sa Majesté Imperiale. On assure qu'en suite des nouvelles instances que ce Ministre fit au sujet de la Mediation proposée, il eut pour réponse, que l'Empereur n'étoit pas éloigné d'accepter la Mediation du

... S. Pere,

S. Pere, & de ne point envoyer des troupes en Italie, moyenant que la France fit la même chose, & qu'elle retirât celles qu'elle y avoit déjà envoyées. On ajoute une autre condition, sçavoir, qu'en attendant l'issuë de la Mediation de Sa Sainteté l'Etat de Milan fût mis en sequestre avec les Royaumes de Naples & de Sicile. Le Nonce sur cette réponse d'épécha un Courier à Rome, cependant en ayant conféré avec l'Envoyé de France qui est à la Cour de Vienne, le Ministre François lui fit entendre, que le Roi son Maître pourroit bien consentir à rappeler ses troupes d'Italie, les choses demeurant dans l'état où elles étoient, mais qu'il ne consentiroit jamais au Sequestre des Etats dont on avoit déjà pris possession au nom de Sa Majesté Catholique. Comme cette réponse ne signifioit rien, & qu'on sçavoit d'ailleurs que la France faisoit marcher actuellement des troupes dans le Milanéz, l'Empereur met tout en œuvre pour être en état d'en faire aussi marcher de ce côté-là, & l'on croit que l'Archiduc Charles pourra bien aller dans le Tirol afin d'être à portée d'entrer en Italie avec une bonne armée. Les nouvelles levées tant de Cavalerie

rie que d'Infanterie, se font faites & se font avec beaucoup de succes, & Sa Majesté Imperiale s'est déjà assurée de plusieurs troupes auxiliaires, & n'a rien oublié jusqu'ici pour procurer l'union des Princes & États de l'Empire. On a déjà fait des amas considerables de vivres dans les Pais Héréditaires voisins des Frontieres d'Italie pour la subsistance de l'armée, & on doit augmenter les vieux Regimens, quoi qu'ils soient complets. Cette augmentation qui consistera en quatre Compagnies pour les Regimens d'Infanterie, & en deux pour la Cavalerie, montera à trente mille hommes.

Les François, qui ont déjà des troupes suffisamment dans le Milanez, font tous leurs efforts pour empêcher le passage des troupes Imperiales sur les terres des Venitiens & des Grisons. Mais la Cour Imperiale fait les diligences nécessaires pour se precautionner sur les Frontieres de ce Pais-là. Elle a expédié des ordres aux Commandans Imperiaux qui sont du côté du Tirol de renforcer les passages les plus exposez, pour empêcher les troupes de France de pouvoir aller faire des executions militaires & mettre le feu aux Magazins : & en attendant que toutes les

trou-

troupes Imperiales soient en marche on a posté huit mille hommes dans les endroits les plus dangereux.

Pour ce qui regarde les troupes qui doivent agir sur le Rhin on en a fait marcher de ce côté-là, afin d'observer les mouvemens que les François font en Alsace & sur les autres Frontieres d'Allemagne. Les Garnisons de Philsbourg, du Fort de Kehl, de Brisac, de Brisac & autres Places ont été renforcées, on y a fait transporter beaucoup de munitions, & beaucoup de provisions de fourages pour la Cavalerie. Cependant on continué les preparatifs pour y faire marcher une grosse armée dès que la saison le permettra, & on ne doute point qu'elle ne soit commandée par le Prince Louis de Bade. Les François auront aussi une armée considerable sur le Rhin. Ils ont déjà posté des troupes dans plusieurs Villages le long de ce fleuve. Ils doivent commander un certain nombre de Passans pour reparer les Forts qui sont entre Strasbourg & Landau, & ils ont dessein d'occuper quelques Châteaux ruinez qui sont dans le Hondsruck.

Il. Le 30. du mois de Janvier M. Bertholdi, Envoyé Extraordinaire de

N 4

Bran-

Brandebourg à la Cour Imperiale, eut Audience de l'Empereur, dans laquelle il lui notifia le Couronnement du Roi de Prusse, son Maître. Le Comte Joseph de Paor fut nommé quelques jours après pour aller à Conisberg complimenter leurs Majestez Prussiennes de la part de Sa Majesté Imperiale.

Son Altesse Serenissime le Markgrave d'Anspach fit rendre, à l'occasion de ce Couronnement, des actions de graces publiques & solempnelles dans toutes les Eglises de ses Etats. Il y eut ce jour-là festins, feux de joye, illuminations & autres divertissemens, où l'on vid paroître toute la joye de ce Prince, sa magnificence, son bon goût, aussi bien que la haute estime & l'attache qu'il a à la Maison Royale & Electorale de Brandebourg. Les François Refugiez de Schwabach en particulier entrerent dans la joye du Markgrave leur Souverain par les marques publiques qu'ils en donnerent, & par les actions de graces qu'ils rendirent à Dieu dans deux Sermons faits à cette occasion par Mrs. Martel & Astruc leurs Pasteurs. Le premier prit pour texte ces paroles du Chapitre 17. de la Genese, versets 5. & 6. *Ton nom ne sera plus appellé Abram, mais il sera appellé Abraham, car je t'ai*

establi

establi pere d'une multitude de Nations. Je te ferai croître très abondamment, & te ferai devenir des Nations: mêmes des Rois sortiront de toi. Comme il ne s'agit pas dans ces occasions de l'exposition litterale des paroles qu'on a choisies, M. Martel, qui est homme d'esprit, & qui a beaucoup de delicateffe, fit un très beau Panegirique de la Maison Electorale, en marquant les quatre principaux periodes de sa grandeur sous Frederic IV. sous Jean George & ses trois fils, sous Frederic Guillaume le Grand, & sous Frederic Premier, Roi de Prusse. Le sujet que traita M. Astruc fut tiré du premier Livre des Rois, Chapitre I. Verset 34. En voici les paroles qui ne pouvoient gueres mieux être choisies, & sur lesquelles il fit de bonnes & solides reflexions: *Que Tjadok le Sacrificateur, & Nathan le Prophete oignent Salomon en ce lieu-là pour Roi sur Israel. Puis vous sonnerez la Trompette & direz: Vive le Roi Salomon.* M. Tronchin, Agent de Sa Majesté Prussienne donna en suite un Festin aux principaux tant François qu'Allemands. Il y avoit cinquante personnes en deux tables qui furent très proprement servies. Tandis qu'on mangeoit il y eut Musique, Illuminations, Devises, Feux de joye,

N 5

&

& plusieurs décharges de la Bourgeoise, qui étoit sous les armes. Ces jouissances furent suivies le jour suivant d'un Bal & d'une Colation magnifique donnée aux Dames par M. Muller, Directeur du Commerce & des Manufactures de la Ville.

Le Roi de Prusse doit fournir neuf ou dix mille hommes à l'Empereur & ces troupes sont toutes prêtes, de même que celles de quelques autres Princes d'Allemagne.

III. Le Comte Enée de Caprara si connu par ces anciens & importants services, & qui s'étoit signalé en tant de fameuses occasions de Batailles & de Sieges, où il avoit eu le commandement, mourut à Vienne le 4. de Février d'une Colique dans la soixante quinzième année de son âge. Il étoit Seigneur de Siclos, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Conseiller Privé de Sa Majesté Imperiale, Vice-Président des Guerres, Lieutenant Maréchal Général & Commandant de Waradin. On dit que le Prince Eugene de Savoye, le Prince de Fundi, & le Prince Louis de Bade auront bonne part à ses Charges.

M. de Jessen, Envoyé du Roi de Dannemark eut le 12. du même mois une

unie Audiance particuliere de Sa Majesté Imperiale, & les trois jours suivans de l'Imperatrice, du Roi & de la Reine des Romains. Ce Ministre a déclaré que dans la conjoncture presente Sa Majesté Danoise ne se separera point des intérêts de l'Empereur & de l'Empire, ce qui fait esperer que les troupes de Dannemark qui sont en Saxe pourront être employées vers le Rhin. Le Cardinal de Lamberg arriva à Vienne le 14. Il a eu plusieurs Conférences avec l'Empereur & les Ministres d'Etat sur les intrigues des Cours d'Italie. Il a donné des éclaircissémens qu'on dit être très nécessaires. On ne dit pas encore à qui Sa Majesté Imperiale donnera le Commandement de ses armées, mais il y a apparence que le Roi des Romains commandera sur le Rhin ayant sous lui le Prince de Bade, qu'on caresse fort à la Cour de l'Empereur, & que l'on promet de satisfaire sur toutes les prétentions qu'il peut avoir. Tous les Officiers Généraux tant ceux qui doivent servir en Allemagne qu'en Italie ont reçu ordre de se tenir prêts à partir. On prétend que les deux armées de l'Empereur seront de cinquante mille hommes chacune.

Le Baron d'Obdam, Envoyé des

N 6

Pro-

Provinces-Unies a été à Cassel, d'où l'on mande qu'il y avoit achevé ses négociations, qu'il en devoit partir bien-tôt, & que le Lantgrave doit fournir sept mille hommes aux Etats Généraux, en cas qu'ils en ayent besoin. Il y a quelque bruit que les trois Electeurs Ecclesiastiques paroissent disposez à se déclarer pour la Neutralité en cas de rupture. M. de Melac, Gouverneur de Landau a visité les passages du Rhin, dans le dessein, à ce qu'on dit, de faire construire des Redoutes en divers endroits. On ajoûte que les François ont aussi dessein de tirer une Ligne, depuis Spemersheim jusqu'à Manheim & à Spire. Mr. Defalleurs, Envoyé de France à Cologne, offrit il y a quelque temps des troupes au Magistrat de cette Ville, & demanda d'y établir un Magazin. Le Magistrat répondit au Ministre François qu'on remercioit Sa Majesté Très-Chrétienne: & on ajoûte qu'en cas de guerre on fera entrer dans la Place quelques troupes du Cercle de Westphalie.

IV. On apprend de Suisse que M. le Baron de Neveu, ci-devant Envoyé de Sa Majesté Imperiale y est mort, & qu'on y attendoit le Comte de Trantmansdorf.

II

Il y aura dans peu une Diète Générale des Cantons Helvetiques pour deliberer sur les affaires de la presente conjoncture. Les Grisons se voyant sollicités & pressés de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & apprehendant d'ailleurs quelque hostilité de la part des troupes Françoises qui sont en Italie, ont resolu d'envoyer à cette Diète des Deputés de chaque Ligue, pour demander d'être agregez au Corps Helvetique afin que leurs interêts soient communs. Cependant ils ont mis des troupes sur pied pour leur défense, & ont nommé un Colonel de chaque Ligue pour les commander.

Reflexions sur les Nouvelles de Turquie & d'Allemagne.

I. **S'**il n'arrive quelque changement imprevû, auquel néanmoins il n'y a guères lieu de s'attendre, l'Allemagne & l'Italie vont être bientôt le theatre de la guerre. Tout se dispose à une entiere rupture entre l'Empereur, Sa Majesté Très-Chrétienne & le Roi Catholique. L'Empereur veut faire valloir les droits qu'il prétend avoir sur la Monarchie d'Espagne, & medite des efforts

N 7

efforts

efforts pour cela. Les Espagnols ne feroient pas trop en état de s'opposer à Sa Majesté Impériale & de soutenir leur nouveau Roi. Mais le Roi Très-Chrétien vient à leur secours, & les préparatifs qu'il fait pour affermir son Petit-Fils sur le Trône qui lui est échü en partage sont un peu plus réels jusques ici, & un peu plus effectifs que ceux de l'Empereur. Sa Majesté Très-Chrétienne soutient même que les raisons ne sont pas du côté de Sa Majesté Impériale, que toutes ses prétentions sont nulles & injustes, & que le feu Roi d'Espagne n'a donné au Duc d'Anjou que ce que la nature lui donnoit, & dont il ne pouvoit priver M. le Dauphin, ou ses enfans sans la dernière des injustices. Philippe IV. Roi d'Espagne, disent les Avocats de la France, eut quatre enfans de ses deux mariages avec Elisabeth de France & Marie-Anne d'Autriche, sçavoir, Marie Theresé, Marguerite Theresé, Balthasar, & Charles II. Marie Theresé fut mariée en 1660. au Roi Très-Chrétien Louis XIV. & cette Princesse a eu posterité. Marguerite Theresé épousa en 1666. l'Empereur Leopold Ignace, aujourd'hui regnant, & eut une fille qui fut mariée à l'Electeur de Baviere, mais dont il ne reste point

point d'enfans. Balthasar mourut au berceau, & Charles, après avoir régné trente-cinq ans, vient de mourir sans posterité, de sorte que la Couronne a dû tomber en Ligne Collaterale. *Que toute personne qui a jamais ouï parler de succession, dit là-dessus un François, juge maintenant où il faut chercher cette Ligne, & si ce n'est pas en celle qui tire son droit de Marie Theresé preferablement à toute autre.*

Comme la renonciation de la Reine de France, mere de M. le Dauphin se presente d'abord, on previent aussi cette objection. *Vous me direz sans doute, dit le même, que cette Princesse en se mariant renonça à son droit de succession, & qu'ainsi on n'est plus à lieu d'y revenir pour le faire valoir de nouveau. Mais à cela je vous répondrai par une distinction. La renonciation est valable & doit subsister en égard au motif, & dans le cas qui l'a causé. Mais qu'elle doive aussi avoir lieu dans le cas où ce motif n'existe point, c'est ce que je nie, & ce que l'on ne scauroit soutenir sans renverser toutes les conventions du monde. Or le motif qui avoit causé la renonciation de la Reine Marie Theresé n'étoit autre que la crainte de voir les deux Monarchies réunies par Succession dans une seule & même personne. Le fait est notoire,*

toire, & le Contract de ladite Reine Marie Theresé le porte formellement dans l'Article IV. où il est dit que la renonciation se fait, afin que les Couronnes étant si grandes & si puissantes elles ne pussent être unies en une seule, & que dès à présent on previenne les occasions d'une pareille jonction. Le Testament du Roi Philippe qui suivit peu après s'explique en termes peu differens, Article XVII. & remarque expressément, que le motif de la renonciation est pour prevenir les grands dommages qui pourroient resulter de la jonction des deux Couronnes & des Etats en dépendans. Or je demande, ajoûte-t-il, où est aujourd'hui l'existence de ce cas? Sur quoi il dit que ce n'est ni le Dauphin, ni le Duc de Bourgogne que le feu Roi a appellez à la Succession; que c'est le second fils de France, fort éloigné selon l'ordre de la nature de parvenir à la Couronne de France, puisque son Ayeul, son Perc & son Ainé sont graces à Dieu pleins de vie & de santé. De plus, continué le même, supposons, ce que Dieu ne veuille permettre, que ces trois augustes Têtes venant à manquer le Roi Catholique d'aujourd'hui se trouveroit appelle à la Couronne de France, il ne s'ensuivroit pas de là que les deux Etats vinsent à se réunir. Le Testament du feu Roi y a pourveu,

en ordonnant qu'alors son successeur seroit obligé d'opter, & qu'au cas qu'il voulût preferer la Couronne de France, le Duc de Berri, son puiné deviendroit Roi d'Espagne aux mêmes conditions.

Chacun sçait ce que les partisans de l'Empereur repliquent à ces raisonnemens. Ils prétendant de montrer par les deux Articles alleguez du Contract de Mariage de Marie Theresé, & du Testament de Philippe IV. & par la nonrenonciation de Marguerite Theresé lors qu'elle fut mariée à Sa Majesté Imperiale, que la totale succession d'Espagne tombe par la mort de Charles II. sans enfans à la Maison d'Autriche Allemande. Voila un Procès dans toutes les formes, mais qui ne sera pas décidé par les Loix. Si l'Empereur a de bonnes armées & qu'il puisse penetrer dans quelques uns des Etats d'Espagne, ses raisons seront bonnes & valables, autrement ce ne seront que des Coquefigués.

Il est certain que l'Empereur donneroit les mains à la Mediation que lui offre le Pape, si le Roi de France lui accorderoit les conditions qu'il a exigées. On n'a qu'à lire cette Lettre.

Lettre écrite de Rome le 19. Fevrier
1701.

ON a tenu déjà une Congregation d'Etat au Palais au sujet de l'armement que l'on doit faire dans la conjoncture presente. Il y a eu des contestations, mais enfin après un long debat il a été resolu de lever huit mille hommes pour la defense de l'Etat Ecclesiastique, sur quoi le S. Pere a expedie les ordres nécessaires pour fournir aux dépenses de cet Armement. Mais pendant qu'il prend ces précautions, dans l'état douteux où sont les affaires, il redouble ses soins pour tâcher de faire accepter sa Médiation, ayant pour cet effet dépêché un Courier à Paris, ensuite de la réponse qu'il a reçû de l'Empereur, qui paroît disposé à donner son consentement aux offres du Pontife, sous les conditions de la retraite des Troupes de France hors de l'Italie, & du sequestre des Royaumes de Naples & de Sicile, de l'Etat de Milan & de la Flandre Espagnole. On écrit que le Pape agréera volontiers d'être le depositaire de Naples & de la Sicile, & de nommer le Tiers qui devra être chargé du dépôt des deux autres Etats; mais comme l'obstacle de la possession paroît presque insurmontable, par la voye

d'une

Ayuntamiento de Madrid

d'une simple négociation, c'est ce qui a déterminé ce Pontife à se tenir armé à tout événement, & à son exemple d'autres Princes & Etats d'Italie prennent les mêmes précautions.

NOUVELLES DE FRANCE

I. **L**A Déclaration du Roi pour l'établissement d'une Nouvelle Capitation ne tardera pas à paroître. On a achevé de regler les taxes de chaque Classe, & on dit même qu'elle est déjà regitrée au Parlement de Paris. Entre les divers projets de nouvelles affaires pour avoir de l'argent, le Marquis de Villette a fait agréer la proposition de mettre en parti les roulages & voitures par terre & par eau de toutes les denrées & marchandises, sur l'offre qu'on fait d'en payer trois millions par an. On parle de la recherche de tous ceux qui ont été employez à la fabrique des Monnoyes, & on assure qu'on mettra en Charges toutes les Commissions de l'Artillerie & de la Marine & qu'on fera diverses autres creations. Jamais la France n'a eu plus de besoin de mettre en usage toutes sortes de moyens pour

pour remplir le Tresor Royal que dans cette conjoncture. Elle a resolu d'avoir une Flote si formidable qu'on public qu'il n'y en a point eu de pareille sous ce Regne. Les ordres ont été déjà donnez pour armer d'abord soixante-dix Vaisseaux de guerre, & avant la fin du mois de Juin prochain elle aura deux cens mille hommes sur pied tant Cavalerie, que Dragons & Infanterie, sans y comprendre les nouvelles levées des Milices.

Quoi qu'il en soit il est certain que dés le mois dernier on delivra la plupart des Commissions pour la levée de cent vingt Compagnies de Cavalerie, & que le Roi nomma les Colonels pour les six nouveaux Regimens de Dragons. On commenca aussi à lever les Milices. Sa Majesté ne donne que quarante cinq Ecus pour un Dragon de nouvelle levée, au lieu qu'elle en donne soixante-quinze pour ceux de l'augmentation de dix hommes par Compagnie: de sorte que les Capitaines sont obligez d'y mettre du leur. Mais pour leur faciliter les moyens de lever leurs nouvelles Compagnies, & de subvenir au mauvais état de leurs affaires, il a été donné une Déclaration du 15. Fevrier registrée au

Parle-

Parlement de Paris le 25. par laquelle le Roi proroge pendant une année la surseance qu'il avoit ci-devant accordée pour trois ans par la Déclaration du mois de Fevrier 1698. aux Officiers & autres gens de guerre qui y sont compris, pour les mettre à couvert des poursuites rigoureuses de leurs creanciers, & pour leur conserver la jouissance de leurs biens saisis & decretez. On presse fort les Milices dans toutes les Provinces, & chaque Intendant a ordre de tenir prêt ce que sa Généralité en doit fournir dans le 15. de ce mois. On enrôle tous les Mandians qui sont capables de porter les armes, & on a fait marché pour 3800. chevaux d'Artillerie. Il n'y a pas moins d'empressement pour les preparatifs de Marine.

II. Les Lettres Patentes en faveur du nouveau Roi d'Espagne & ses enfans males futurs ont été rendus publics.* Les Voici.

* Voyez le dernier Mercuré, pag. 208.

*Lettres Patentes du Roi de France pour
conserver au Roi d'Espagne, son pe-
tit Fils, les droits de sa Naissance.*

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre: A tous présens & à venir, Salut. Les prosperitez dont il a plu à Dieu de nous combler pendant le cours de notre Regne, sont pour nous autant de motifs de nous appliquer non seulement pour le tems présent mais encore pour l'avenir, au bonheur & à la tranquillité des peuples dont sa divine providence nous a confié le Gouvernement: Ses jugemens impénétrables nous laissent seulement voir, *que nous ne devons établir notre confiance ni dans nos forces, ni dans l'étendue de nos Etats, ni dans une nombreuse posterité, & que ces avantages que nous recevons uniquement de sa bonté n'ont de solidité que celle qu'il lui plaît de leur donner.* Comme il veut cependant que les Rois qu'il choisit pour conduire ses peuples, prévoient de loin les événemens capables de produire les désordres & les guerres les plus sanglantes, qu'ils se servent pour y remédier des lumieres que sa divine sagesse repand sur eux, nous accomplissons ses desseins, lors qu'au milieu des réjouissances universelles de notre Royaume, nous envisageons comme une chose possible, un triste avenir que nous prions Dieu de de-

tour.

tourner à jamais. En même tems que nous acceptons le Testament du feu Roy d'Espagne, que notre très-cher & très-amié Fils le Dauphin renonce à ses droits légitimes sur cette Couronne en faveur de son second Fils le Duc d'Anjou notre très-cher & très-amié petit-Fils, institué par le feu Roi d'Espagne son héritier universel, Que ce Prince connu présentement sous le nom de PHILIPPE V. Roi d'Espagne, est prêt d'entrer dans son Royaume & de répondre aux vœux empressez de ses nouveaux sujets; ce grand événement ne nous empêche pas de porter nos vûes au-delà du tems présent: & lorsque notre succession paroît le mieux établie, nous jugeons qu'il est également & du devoir de Roi, & de celui de Pere de déclarer pour l'avenir notre volonté conforme aux sentimens que ces deux qualitez nous inspirent. Ainsi persuadez que le Roi d'Espagne notre petit Fils conservera toujours pour nous, pour sa Maison, pour le Royaume où il est né, la même tendresse & les mêmes sentimens dont il nous a donné tant de marques: *que son exemple unissant ses nouveaux sujets aux nôtres, va former entr'eux une amitié perpétuelle & la correspondance la plus parfaite, nous croirions aussi lui faire une injustice dont nous sommes incapables, & causer un préjudice irréparable à notre Royaume, si nous regardions désormais comme étranger un Prince que nous accor-*
dons

donz aux demandes unanimes de la Nation Espagnole.

ACES CAUSES, & autres grandes considérations à ce nous mouvans, de nôtre grace spéciale, pleine puissance & autorité royale, Nous avons dit, déclaré, & ordonné, & par ces présentes signées de nôtre main, disons, déclarons, & ordonnons, voulons & nous plaît, Que nôtre très cher & très amé petit-fils le Roi d'Espagne, conserve toujours les droits de sa Naissance, de la même maniere que s'il faisoit sa résidence actuelle dans nôtre Royaume. Ainsi nôtre très-cher & très amé Fils unique le Dauphin étant le vrai & légitime successeur & héritier de nôtre Couronne & de nos Etats, & après lui nôtre très-cher & très-amé petit-Fils le Duc de Bourgogne, s'il arrive (ce qu'à Dieu ne plaie) que nôtre dit petit-Fils le Duc de Bourgogne vienne à mourir sans enfans mâles, ou que ceux qu'il auroit en bon & loyal mariage decedent avant lui; ou bien que lesdits enfans mâles ne laissent après eux aucuns enfans mâles nez en légitimes mariages, en ce cas nôtre dit petit-Fils le Roi d'Espagne usant des droits de sa Naissance, soit le vrai & légitime successeur de nôtre Couronne & de nos Etats, nonobstant qu'il fût alors absent & résident hors de nôtre dit Royaume; & immédiatement après son décès ses hoirs mâles procréés en loyal mariage viendront à la dite

dite succession, nonobstant qu'ils soient nez & qu'ils habitent hors de nôtre dit Royaume: Voulant que pour les causes susdites, nôtre dit petit Fils le Roi d'Espagne, ni les enfans mâles, ne soient censez & réputez moins habiles & capables de venir à ladite succession, ni aux autres qui leur pourroient écheoir dans nôtre dit Royaume.

Entendons au contraire, que tous droits, & autres choses généralement quelconques qui leur pourroient à présent & à l'avenir compéter & appartenir soient & demeurent conservées saines & entieres, comme s'ils résidoient & habitoient continuellement dans nôtre Royaume, jusqu'à leur trépas, & que leurs hoirs fussent originaires & régnicoles; les ayant à cet effet, en tant que besoin est ou seroit, habilité & dispensé, habilitons & dispensons par cesdites Présentes.

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez & téaux Conseillers les gens tenans nôtre Cour de Parlement & Chambre de nos Comptes à Paris &c. Donné à Versailles au mois de Decembre, l'an de Grace 1700., & de nôtre Regne le 38. Signé, LOUIS: Et sur le reply, par le Roi, PHELYPEAUX, & scellé.

Registrees, ouïes & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être executées selon leur forme & teneur. A Paris en Parlement le premier jour de Fevrier 1701.

Signé, DONGOIS.

Tom. XXX.

O

III. Les

III. Les nouveaux Retenus de Guyenne sont toujours maltraitez, sur tout ceux qui sont dans les Terres du Duc de la Force; où ce jeune Seigneur les contraint lui même d'obéir aux Déclarations de la Cour nonobstant les mouvemens de leur conscience. Ils ne sont pas moins maltraitez ailleurs. On apprend de Xaintonge que le Curé d'Arvert ayant, il y avoit environ deux mois, fait faire des fosses autour du Cimetiere qui avoit servi pour les Protestans, il se trouva quantité d'ossemens que l'on avoit épars par les chemins. Quelques femmes prétendant que ces ossemens étoient ceux de leurs familles y allerent, remirent ces os dans leur place, & comblèrent le fossé. Le Curé homme forcené, & animé de ce zele brutal & si contraire à l'esprit de l'Evangile & à l'humanité dont la plupart des Ecclesiastiques Romains sont remplis en France, ce Curé, dis-je, qui en faisant faire ces fosses, avoit eu en vûe de dresser des embûches aux prétendus Convertis de sa Paroisse, alla porter d'abord ses plaintes au Comte de Gassé, Gouverneur de la Province & à l'Intendant. Le Gouverneur envoya sur le champ deux cens hommes, qui furent pendant

dant quinze jours logez à discrétion chez ceux qu'il plut au Curé d'indiquer, & qui ont ruiné la Paroisse de plus de vingt mille livres. Mais ce n'est pas tout. On poursuit encore criminellement les principaux habitans qu'on implique dans cette affaire, de sorte que la plupart ont été obligez de prendre la fuite. Il ne s'est jamais veu un pareil desordre, ni un acharnement si furieux pour un sujet si maigre: car enfin il n'y a eu ni coups, ni menaces, mais au contraire, des offres faites à ce lâche & indigne Ecclesiastique de lui rendre ce qu'il avoit déboursé pour ce Cimetiere. Je joins ici un nouvel Arrêt qui regarde ces pauvres gens.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi Très-Chrétien, touchant la Recette des biens saisis & confisquez sur les Sujets de Sa Majesté de la Religion P. Reformée, ou Nouveaux Convertis, qui ont contrevenu à ses Edits & Déclarations.

Sur ce qui a été représenté au Roi étant en son Conseil, par le Sieur Boucher, Conseiller Secretaire de Sa Majesté, qu'ayant été commis par Arrêt du Conseil

feil du 20. Juillet 1700., pour faire la Recette des revenus des biens saisis ou confisquez sur ceux de la R. P. R. & des Nouveaux Convertis, ensemble des sommes mobiliaires faisant partie desdites confiscations, & des amendes qui ont été ou qui seront adjugées en conséquence des Edits & Déclarations; comme aussi du soin de faire compter ceux qui ont jouï par le passé desdits biens, & de recevoir les sommes dont ils se trouveront redevables: Il a fait demander au Sieur Becot ci-devant commis pour faire ledit Recouvrement dans la Generalité de Paris, le payement de la somme de onze mille six cens quatre-vingt quinze livres douze sols huit deniers, restant de celle de vingt-un mille six cens quatre vingt quinze livres douze sols huit deniers, dont il est demeuré redevable par l'Etat final de son Compte, arrêté par le Sr. Phelypeaux Conseiller d'Etat, Commissaire départi en ladite Generalité de Paris le vingt-quatre Janvier mil sept cens; mais ledit Becot fait refus de payer, sous pretexte que par Arrêt du Conseil du neuf Fevrier audit an, il est ordonné qu'il payera ladite somme es mains du Sr. de Turnènyes, Garde du Tresor Royal. Et comme Sa Majesté a destiné tous les fonds qui proviendront dudit Recouvrement, tant de la regie du passé que pour l'avenir, à des usages pieux pour le bien de la

Reli-

Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'il y a d'autres Commis dans les Provinces qui pourroient lui faire les mêmes difficultez sous differens pretextes, il a recours à Sa Majesté pour lui être sur ce pourvû. Ouï le Rapport du Sieur Chamillart, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Controlleur General des Finances; Le Roi étant en son Conseil a ordonné & ordonne que ledit Becot sera tenu de payer incessamment audit Sieur Boucher ladite somme de onze mille six cens quatre-vingt quinze livres douze sols huit deniers, restant de celle de vingt-un mille six cens quatre vingt quinze livres douze sols huit deniers, dont il s'est trouvé redevable par ledit Compte: à ce faire contraint comme pour les deniers & affaires de Sa Majesté, quoi faisant, déchargé. Ordonne pareillement Sa Majesté que toutes les sommes qui se trouveront dûes par les Comptes rendus par ceux qui ont été ci-devant Commis dans les autres Generalitez & Provinces du Royaume, soient pareillement payées audit Sieur Boucher, ses Procureurs & Commis: A quoi faire ils seront aussi contraints comme dessus. Et sera le présent Arrêt exécuté, nonobstant oppositions & autres empêchemens quelconques, dont si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en réserve à soi & à son Conseil la connoissance, & icelle interdit à toutes autres

O ;

Cours

Cours & Juges. Enjoint Sa Majesté aux Srs. Intendants & Commissaires départis dans les Provinces & Généralitez du Royaume de tenir la main à l'exécution du present Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 5. jour de Fevrier 1701. Signé,
PHELYPEAUX.

IV. Le Comte de Harach, ci-devant Ambassadeur de l'Empereur à Madrid, arriva à Paris le mois dernier pour retourner incessamment à la Cour de Vienne. Il se trouva le 10. du même mois avec le Comte de Zinzendorf, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Imperiale à la Cour de France, à l'Assemblée qui se tient tous les Jendis chez le Baron de Breteuil. Quelque temps après le Connétable de Castille y arriva, qui fut un peu surpris d'y trouver le Comte. Cependant tout s'y passa avec de grandes honnêtetez de côté & d'autre, & la conversation ne fut pas peu curieuse sans doute dans un temps où les paroles & les démarches doivent être si concertées. Le Connétable se trouva le 21. du même mois à une grande Cavalcade que fit la Duchesse de Bourgogne avec les Princeses & les jeunes Dames

Dames de la Cour en habit d'Amazones, & le Roi le traita avec une grande distinction. Il se trouva quelques jours après à une seconde Cavalcade de la même Princesse, qui alla prendre le divertissement de la chasse de l'Oiseau, & le 27. Sa Majesté voulut lui apprendre elle même & à l'Ambassadeur d'Espagne, que les Etats Généraux des Provinces Unies avoient résolu de reconnoître le Roi Catholique. Il est certain que Sa Majesté Très-Chrétienne a été très satisfaite de cette reconnoissance, mais on assure en même temps qu'elle a déclaré qu'elle l'eût bien été d'avantage si Leurs Hautes Puissances n'eussent déclaré elles mêmes qu'elles ne pouvoient rien conclure sans le consentement des autres Puissances interessées dans les affaires presentes. Cependant elle leur écrivit d'abord pour leur témoigner sa satisfaction à ce sujet, & pour les assurer qu'elle a un véritable desir d'entretenir avec elles une bonne intelligence. On verra dans les Nouvelles de Hollande cette Lettre, la Résolution des Etats Généraux, & quelques autres pièces concernant cette reconnoissance.

V. Le Prince Louis Annibal, Roi
O 4 de

de Sirie sur la Côte d'Or en Afrique, qui étoit à Paris depuis long-temps, & qui a été instruit & baptisé par l'Evêque de Meaux, le Roi ayant été son Parrein, communia le 12. du mois dernier par les mains du Cardinal de Noailles, & presenta en même temps un Tableau à la Vierge, sous la protection de laquelle il a mis ses Etats, ayant fait vœu, quand il y sera de retour, de travailler à la conversion de ses Peuples. Ce Prince Maure partit le 24. du même mois. Il doit s'embarquer à Port-Louis, & être escorté par deux ou trois Vaisseaux de guerre que le Chevalier Damon commandera.

VI. L'Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, mourut d'Apoplexie le onzième du même mois de Fevrier. Il se nommoit François Clermont de Tonnerre. Il étoit Commandeur de l'Ordre & Conseiller d'Etat. Il a laissé deux Abbayes vacantes, & une place à remplir dans l'Académie Française. La place de Conseiller d'Etat a été donnée à l'Abbé Bignon, neveu de M. le Chancelier. M. Turgot de Soumont, ci-devant Intendant au Païs Messin a été nommé à l'Intendance de Touraine à la place de M. de Miro-

mesnil,

Ayuntamiento de Madrid

mesnil, qui en a été rappelé, & auquel le Roi a donné une pension de trois mille livres. Ce Monarque étant très satisfait de la conduite de M. Martin qu'il a ci-devant annobli, & déclaré Général de ses Troupes tant par mer que par terre, & Gouverneur de Pondichéri dans les Indes Orientales, l'a depuis peu créé Chevalier de l'Ordre de S. Lazare. La Provision de pouvoir porter la Croix, de la manière qui se pratique à l'égard des Chevaliers absens, a été delivrée à M. de Cicé, Evêque de Sabulla, pour faire la Cérémonie de l'Installation de M. Martin dans ledit Ordre à son arrivée à Pondichéri, dont il a pris la route avec les Vaisseaux de la Compagnie Royale d'Orient, qui partirent le 7. du mois passé.

VII. Quoi que le Roi n'ait pas encore nommé les Généraux qui doivent commander ses armées, on dit néanmoins par avance, que le Maréchal de Catinat commandera en Italie sous le Duc de Savoye, le Maréchal de Villeroi sur le Rhin, & le Maréchal de Boufflers dans les Païs-Bas. On ajoute que le Comte de Toulouse; Grand Amiral de France, commandera la Flote en personne.

O 5

VIII. Les

VIII. Les deux Princes, freres du Roi d'Espagne continuent la route qui leur a été marquée pour revenir à la Cour. Ils ne purent partir de Dax que le 3. de Fevrier, après y avoir séjourne pendant huit jours, à cause des Inondations. Ils allerent coucher à Tartas ce jour-là, & le lendemain au Mont de Marsan. Le 8. ils arriverent à Auch, où ils furent reçus à la porte de la Ville par le Maire & les Conseils presentez par le Maître des Cérémonies, toute la Bourgeoisie étant sous les armes. Le 9. ils receurent les Cendres dans la Cathedrale par les mains de l'Abbé Turgot, Aumonier du Roi, & ils n'en partirent que le 12. pour aller coucher à Gimont.

IX. La lettre qu'on va lire parle de l'Ouragan dont nous parlames le mois passé. *

*Extrait d'une lettre de Paris du 7.
Fevrier.*

Il y eut ces jours passez un furieux Ouragan ici, & on ne se souvient pas d'en avoir jamais vu un pareil : Plusieurs cheminées en ont été renversées, & quelques maisons decouvertes, cependant tout cela est

* Voyez le Mexenne precedent, pag. 210.

est peu de chose par raport à ce qui est arrivé à Versailles. & on auroit de la peine à le croire, si des gens dignes de foi, qui en viennent, ne disoient avoir vu le fait qu'on va rapporter, qui est que plusieurs piéces de plomb qui servent de couverture en quelques endroits du Château, ont été renversées, & parmi ces piéces on en a trouvé quelques-unes que huit & dix hommes ne pouvoient enlever : Plusieurs gros Arbres ont été déracinez, & le vent étoit si violent qu'il étoit impossible de pouvoir marcher quelques pas, sans être, pour ainsi dire, enlevé : Il y a eu plusieurs personnes écrasées par le debris des cheminées ou des Ardoises. Des choses si extraordinaires donnent aussi tôt lieu aux gens d'esprit de Philosopher sur les causes qui les peuvent produire, mais ce sont des matieres si sublimes, & si relevées que les Philosophes les plus profonds s'y perdent, & sont obligez d'avouer que toute leur Science ne peut les tirer d'affaire, & qu'il vaut mieux s'en rapporter aux volontés de la Providence, que de vouloir pénétrer dans des secrets qui ne sont rien moins qu'humains. Cet Orage au reste a été general presque par tout le Royaume, & principalement à Laval. Il y renversa une Eglise, où cinquante à soixante personnes qui y étoient furent acablées sous les ruines.

Reflexions sur les Nouvelles de France.

I. **E**Nfin la Capitation dont les Sujets du Roi Très- Chrétien étoient menacez depuis l'acceptation du Testament du Roi Catholique a été resoluë , & on en verra la Declaration au premier jour. Tout le monde va se ressentir en France, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, de l'élevation du Duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne, & ce qu'il y a de plus fâcheux pour les François, cette Taxe générale n'empêchera pas les particulieres. On est après à taxer bien des gens qui se flatoient de jouir pendant la Paix de quelques biens qu'ils avoient acquis. Il y a peu de gens d'affaires qui ne tremblent & qui soient à l'abri des recherches. Ce qui redouble leurs apprehensions c'est qu'ils voyent bien que la guerre est presqu'inévitable.

Je sçai bien que la Cour de France n'a d'autre but que la Paix pour le present. Mais les affaires générales sont si embrouillées qu'à en juger par les apparences elle ne sçauroit éviter une rupture avec l'Empereur, à moins que les choses

choses ne changent tout d'un coup. Or supposé la guerre, elle sera longue, & onereuse pour la France, qui ne sçauroit avoir que des secours fort mediocres des Espagnols. Ceux qui ont manié les deniers publics, ou qui ont donné dans quelque parti entroyent bien qu'ils ne seront pas épargnez, & ils s'y attendent en murmurant dans leur ame.

On n'oublie par les autres moyens praticables pour se mettre en état de soutenir sur le Trône le nouveau Roi d'Espagne, & ceux qui approcheront les Ministres avec de bons projets seront toujours les bien venus. Aussi s'en presente t-il à tous momens, depuis le Manant jusqu'au Marquis: & on les écoute, à moins qu'ils ne proposent des avis aussi ridicules que celui de cet impertinent qui en 1626. conseilloit aux Ministres du Roi Catholique d'obliger chaque Sujet d'Espagne depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à l'âge de soixante de jurer au pain & à l'eau un jour de la semaine, & de donner au Roi ce qu'il auroit dépensé ce jour-là, s'il n'eût point jûné.

II. Il n'y a rien que de naturel dans ce qu'a fait le Roi de France en faveur du Roi d'Espagne son Petit-Fils & les

Descendants. Il a voulu conserver à ce Prince & à sa posterité les droits que leur donnent leur naissance. C'est ce qu'avoit fait avant lui en semblable cas l'un de ces Predecesseurs en faveur de deux de ses freres. * Cependant combien de reflexions ne pourroit-on pas faire sur les Lettres Patentes accordées à ce sujet, par rapport à l'esprit qui y regne. En voici qui partent de bonne main, & qui disent bien des choses en peu de paroles.

Dans cette Conjoncture extraordinaire, où l'on voit un Prince de France monter sur le Trône d'Espagne. il n'est pas surprenant qu'on fasse attention à toutes les démarches qui se font entre ces deux Couronnes, pour la conservation de leurs droits réciproques. Le Testament du feu Roi d'Espagne, & les Lettres Patentes du Roi T. C. pour conserver au Roi d'Espagne, son petit-Fils, les Droits de sa Naissance, sont deux Pieces remarquables pour l'Histoire de ce Tems. La premiere appelle le Duc d'Anjou à la succession de la Monarchie, à la charge que s'il vient à hériter de la Couronne de France, la succession sera devolue au Duc de Berri, & ensuite, dans le même cas l'Archiduc, &c. sur le fondement que les deux Couronnes doivent de;

* Voyez le dernier Mercur. pag. 209.

demeurer séparées, & que la Rénonciation des Reines Anne & Marie Theresé doit subsister à l'égard de cette incompatibilité. Les Lettres Patentes sont bien mention de l'acceptation du Testament du feu Roi d'Espagne, mais elles rappellent en même tems, les droits légitimes de M. le Dauphin sur la Couronne d'Espagne, ausquels il a bien voulu renoncer en faveur de son second Fils le Duc d'Anjou, & elles conservent à ce nouveau Roi d'Espagne le droit de succeder à la Couronne de France, sans aucune restriction ni limitation par rapport aux clauses du Testament, sur cette incompatibilité. La suite du tems fera le commentaire de ces deux pieces autentiques, & debrouillera tout ce que ce grand Evenement de nos jours reserve pour l'avenir: Quelques speculations qu'on puisse faire sur ce sujet, il en faut revenir à ces belles paroles de la Déclaration de S. M. Que les Jugemens impénétrables de la Providence nous laissent seulement voir, que les Princes ne doivent établir leur confiance ni dans leurs forces, ni dans l'étendue de leurs Etats; ni dans une nombreuse posterité; & que ces avantages, qu'ils regardent uniquement de sa bonté, n'ont de solidité que celle qu'il lui plaît de leur donner.

NOUVELLES DE POLOGNE ET DU NORD.

I. **L**E Comte de Wallenroot, qui étoit parti de Coningsberg le 28. de Janvier pour aller à Warfovic en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Prusse, y arriva le mois dernier, avec une très belle suite. Ce Ministre eut Audience quelques jours après du Roi de Pologne, en suite de quoi Sa Majesté Polonoise envoya complimenter à Coningsberg Sa Majesté Prussienne.

Les troubles sont plus grands que jamais en Lituanie. S'il en faut croire quelques avis les Seigneurs Zarankers y ont été massacrez; quelques troupes Saxones, qui étoient occupées à camper dans les Terres de la Maison de Sapieha ont été entièrement défaites; & M. Oginski est prêt à se mettre en Campagne avec une armée de trente mille hommes. On attend dans ce Pais-là le Roi de Pologne, & on espere que sa presence pourra mettre fin à ces desordres, après quoi il ira en Saxe, où l'on croit que l'Assemblée des Etats qui n'est point encore séparée con-

vicndra

viendra d'imposer une taxe pour fournir aux dépenses extraordinaires.

Sa Majesté Polonoise semble avoir dessein de continuer la guerre contre la Suede. On dit que le Czar de Moscovie promet d'envoyer ce Printemps prochain une armée formidable sur les Frontieres, & que la Pologne lui fournira des Généraux & un très bon nombre de bons Officiers pour commander ses troupes; on nomme même le Général Steinau. Quoi qu'il en soit on croit qu'il y aura bien-tôt une entrevûe du Roi de Pologne & de Sa Majesté Czarienne dans la Ville de Birsen. Quelques lettres portent que le Czar avoit rassemblé une grosse armée près de Plefcow, qui avoit fait beaucoup de ravages en Livonie, & surpris trois Regimens Suedois, & d'autres portent au contraire que le Roi de Suede ayant marché de ce côté-là avec seize mille hommes, la plupart Finlandois avoit mis en fuite l'armée Ruffienne.

Ce qu'il y a de certain est que les Suedois, dont une partie de l'armée avoit pris ses quartiers entre Riga & Mittau, parurent le mois dernier du côté de Kockenhausen, ce qui obligea le Roi de Pologne de faire passer quatre mille

hom-

hommes près de Mitau, pour empêcher l'invasion de la Courlande.

II. L'Ambassadeur de Moscovie qu'on attendoit à Coppenhague y arriva le mois dernier, & fit son Entrée Publique. Le 14. du même mois il eut son Audience du Roi, & le jour suivant il prit le Caractère d'Envoyé pour le reste du temps qu'il y séjournera. Le Roi de Dannemark fait équiper une grosse Escadre, & on dit même qu'il fera équiper toute la Flote. Il fait aussi lever sept nouveaux Regimens qui seront de deux mille hommes chacun; les Colonels ont été déjà nommez. Sa Majesté Danoise a reconnu le Roi de Prusse. M. Hahn, Maréchal de la Cour est parti de Coppenhague pour aller complimenter le nouveau Roi à Coningsberg.

On a recommencé les conférences sur les affaires de Meclenbourg, mais à en juger par les apparences elles traîneront en longueur.

Le Duc de Holstein-Gottorp fait lever deux Regimens qui seront bientôt prêts, l'un de Dragons, l'autre d'Infanterie, qui passeront, à ce qu'on dit, au service du Roi d'Angleterre.

III. S'il faut ajouter foi à quelques

lettres, le Roi de Pologne s'est rendu Maître par surprise de la Ville de Birsfen. Cette Ville qui est en Lituanie appartient aux heritiers du Prince de Radzevill. Sa Majesté Polonoise y arriva le 21. & le Czar aussi-bien que le Duc Ferdinand de Curlande s'y rendirent le lendemain, afin de delibérer ensemble s'ils doivent finir, ou continuer la guerre avec la Suede.

Le Roi de Prusse devoit partir le 8. de ce mois de Coningsberg pour retourner à Berlin, où l'on a fait des préparatifs magnifiques pour sa reception.

Reflexions sur les Nouvelles de Pologne & du Nord.

I. **L**ES Polonois attendent avec impatience d'apprendre ce que produira l'abouchement du Roi de Pologne avec Sa Majesté Czarienne. Ils souhaiteroient que leur Roi ne s'occupant qu'à appaiser les troubles intestins qui déchirent leur Republique, abandonnât des projets, dont l'exécution leur paroît trop difficile, & qui jusques ici n'ont pas eu le succès dont Sa Majesté Polonoise s'étoit flatée. On voit bien que les Moscovites voudroient

droient se dédommager des pertes qu'ils firent dans la dernière Bataille, qui leur fut livrée par le Roi de Suede, & qu'ils voudroient de nouveau engager le Roi de Pologne qui est un Prince guerrier, à continuer la guerre contre les Suedois. Mais s'il faut raisonner sur les apparences, ou plutôt par rapport aux intérêts presens de ce Monarque en qualité d'Electeur de Saxe, il laissera à un autre temps les prétentions des Polonois sur la Livonie, & nous apprendrons dans peu que la Paix avec la Suede est concluë.

NOUVELLES DE LA GRAND' BRETAGNE.

I. **L**E Comte de Tallard, Ambassadeur Extraordinaire de France, eut le 14. de Fevrier son Audience de Congé du Roi à Kensington, y ayant été conduit par le Comte de Grantham, & le Chevalier Cotterel, Maître des Cérémonies. Le jour suivant il eut une Audience particuliere de Sa Majesté.

Le Parlement d'Angleterre s'assembla le 17. du même mois de Fevrier à Westminster, & fut prorogé jusqu'au 21. Ce jour-là le Roi se rendit à l'Assemblée

semblée avec les Cérémonies accoutumées, & les Communes ayant été mandées à la Barre des Seigneurs, le Lord Garde des Sceaux leur dit d'aller faire choix d'un Orateur. M. Robert Harley fut choisi. Sa Majesté se rendit encore au Parlement le 22. & s'étant assise sur son Trône, les Communes lui présenterent leur Orateur qu'elle approuva, après quoi elle fit ce Discours aux deux Chambres.

*Harangue de Sa Majesté Britannique au
Parlement d'Angleterre.*

MILORDS & MESSIEURS,

LE grand malheur qui nous est arrivé par la mort du Duc de Glocester, fait qu'il est absolument nécessaire d'assurer la succession de la Couronne dans la Ligne protestante après moi, & la Princesse.

Le bonheur de la Nation, & la sûreté de nôtre Religion, qui sont les choses qui nous regardent le plus, semblent tellement en dépendre, que je ne puis pas douter que vous n'y donniez unanimement les mains, ce que je recommande sérieusement à vos considerations.

La mort du Roi d'Espagne avec la declaration de son Successeur à cette Monarchie, a fait un si grand changement dans les

les affaires étrangères, que je me trouve obligé de vous prier de considérer fort meurement l'état où elles sont à présent, & je ne doute pas que vous ne preniez là-dessus les résolutions les plus avantageuses que faire se pourra pour l'intérêt & la sûreté de l'Angleterre, pour la conservation de la Religion Protestante en general, & pour la Paix de toute l'Europe.

Ces choses sont d'une telle conséquence, que j'ai crû qu'elles méritoient la considération d'un nouveau Parlement, afin qu'on pût connoître plus précisément les sentimens de la Nation dans cette grande conjoncture.

MESSEIERS DES COMMUNES,

Je me trouve obligé de vous recommander d'accorder de tels Subsides que vous jugerez à propos pour le service de cette année, & de vous faire ressouvenir de faire bons les nonvaleurs des fonds, & d'acquitter les dettes publiques contractées pendant la dernière Guerre, à quoi on n'a pas encore pourvû.

Je suis aussi obligé de recommander à vos soins l'état de la Flotte, & de considérer quelle augmentation il est nécessaire d'y faire: étant le boulevard de la Nation Angloise, elle doit sur tout être mise sur un bon pied, & en bon état, comme aussi je vous recommande de vouloir songer à la sûreté des Ports de ce Royaume, & particulièrement de ceux où sont nos Vais-

seaux

seaux pendant l'Hyver, aussi bien qu'à donner de bons réglemens, & à encourager le Commerce.

Comme ces choses regardent le Public, j'espère que vous y penserez sérieusement, & si vous pouviez trouver des moyens propres pour employer les Pauvres, vous vous déchargeriez d'un grand fardeau, outre que vous rendriez utile à l'Etat tant de mains qui seroient d'un grand secours à la Nation pour les Manufactures, & autres Ouvrages.

MY LORDS & MESSIEURS,

J'espère que vous prendrez des résolutions si unanimes & si vigoureuses sur les affaires importantes qui sont devant vous, qu'il paroitra par ces résolutions, tant au dehors qu'au dedans, que nous sommes parfaitement bien unis ensemble, & c'est mon sentiment que rien ne peut contribuer davantage à nôtre sûreté, que de nous rendre considérables au dehors.

Le même jour les Seigneurs s'assemblerent pour examiner cette Harangue, & ils résolurent de presenter une Adresse à Sa Majesté pour la remercier de ses soins en particulier au sujet de la Succession, & pour la prier de faire toutes les alliances qu'elle jugera nécessaires pour la sûreté & la défense de la Nation & de ses Alliez, avec promesse de l'assister

lister de tout leur pouvoir. Ils établirent en même tems un Comité de toute la Chambre pour composer cette Adresse, qui fut lûe le 24 & approuvée. Ils prirent en suite la résolution de demander le Concours de la Chambre Basse pour la presenter.

Le 25. cette Chambre ayant fait la lecture de la Harangue de Sa Majesté, & de l'Adresse des Seigneurs, qui fut approuvée, elle prit la resolution suivante; *Que la Chambre se tiendra attachée au Roi; qu'elle maintiendra Sa Majesté & son Gouvernement, & prendra les mesures les plus convenables, & qui tendent le plus efficacement à l'intérêt & à la sûreté de l'Angleterre, à la conservation de la Religion Protestante & à la Paix de l'Europe.* La question ayant été agitée, si ces derniers mots, *la Paix de l'Europe* seroient ajoûtez, l'affirmative l'emporta de vingt-deux voix. On ajoûta même, si vû la maniere dont s'y prend la France, la Nation devoit attendre d'être prevenü, ou si elle devoit prevenir: mais on se contenta de convenir en general de la nécessité de se mettre en bon état pour n'être pas surpris; que c'étoit l'unique moyen pour maintenir la Paix de l'Europe, ou du moins pour n'être pas engloutis par une nouvelle

velle guerre, s'il la faut essüyer.

Dans la Seance du 26. on resolut de faire imprimer les Votes de la Chambre, ce qui établit la certitude des faits qui sont publiez par son ordre. On ordonna que les portes derriere la chambre de l'Orateur seroient fermées durant la Seance, & les clefs mises sur la table jusqu'à ce que l'assemblée fut finie: & pour empêcher que le temps ne fût consumé par des Bils inutiles, il fut ordonné qu'aucun Bil particulier ne seroit présenté sans avoir auparavant marqué par une Requête les raisons sur lesquelles il est fondé; que le Président du Comité informeroit la Chambre de l'examen des faits qui y seroient contenus, & qu'il n'y travailleroit qu'après avoir averti par une Affiche huit jours auparavant qu'on delibereroit sur un tel Bil, qu'il y auroit trois jours entre chaque lecture des Bils particuliers, ce qui seroit un ordre stable dans la Chambre.

Le même jour 26. la Chambre Basse se rendit en Corps à Kensington sur les quatre heures & presenta son Adresse à Sa Majesté, qui y repondit en ces termes.

MESSIEURS,

Je vous remercie de votre Adresse & de votre libre concurrence aux grandes affaires qui y sont mentionnées, que je croi être fort importantes à l'honneur & à la sûreté de l'Angleterre, & je vous assure que je ne proposerai jamais rien, que ce qui sera pour nôtre commun avantage & sûreté : Je croi qu'il est à propos de vous communiquer dans cette occasion un Mémoire des Etats Généraux que je reçûs hier, dont je vous donne une traduction; Je croi que la première partie aura besoin de votre Conseil, & la seconde de votre assistance.

Je joins ici le Memoire mentionné dans cette réponse.

Mémoire présenté à Sa Majesté par Mr. de Geldermalsen Envoyé Extraordinaire de Leurs Hautes Puissances.

LE soussigné Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, a ordre de représenter à Votre Majesté avec tout le respect possible que L. H. P. ayant considéré que leur retardement à reconnoître le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne, étoit mal interprété, comme si leur but n'étoit que de gagner temps, pour se mettre dans une posture de guerre, se sont

crûs

crûs obligés à reconnoître le Duc d'Anjou sans conditions, se reservant à stipuler dans la négociation prête à commencer les conditions nécessaires pour assurer la Paix de l'Europe, dans laquelle négociation les Etats sont fermement résolus de ne rien faire sans le consentement de V. M. & des autres Potentats intéressés à la conservation de ladite Paix, comme ils ont expressément déclaré à l'Ambassadeur de France. Ledit soussigné Envoyé Extraordinaire a en particulier des ordres très-exprés de donner à V. M. toutes les assurances possibles que les Etats ne feront aucune démarche que de concert avec V. M. la priant qu'à cette fin Elle veuille envoyer les instructions & les ordres nécessaires à son Ministre à la Haye pour agir conjointement en cette négociation, & qu'il ne soit rien conclu sans la participation des uns & des autres, & jusques à ce que l'Angleterre & la Hollande trouvent également leur sûreté, ce qui tend en même tems à l'affermissement du repos public. Mais comme il peut arriver qu'il ne sera pas possible de convenir avec la France & l'Espagne, sur des conditions raisonnables, & que la négociation étant interrompüe, les Etats pourront être attaqués par les nombreuses forces que la France a fait avancer, même jusques sur leurs Frontières : Ils ont ordonné audit Envoyé de représenter à V. M. l'extrême nécessité qu'ils auront dans un si grand danger, de

P 2

l'assistan-

l'assistance de l'Angleterre, & de prier V. M. d'ordonner que les secours stipulcz par les Traitez, soient prêts, afin qu'ils puissent compter sur eux, si le besoin le requiert.

La Seance du 28. fut particulièrement employée à ce qui regarde la sûreté de la Nation, l'armement de la Flote, & les autres précautions qu'on doit prendre dans la situation où sont les affaires. Sur quoi l'on écrit que les deux Chambres ont témoigné beaucoup de vigneur & de zele, & qu'un Seigneur puissant a offert en son particulier une avance de cent mille livres sterling.

Quelques jours auparavant M. Vernon, Secrétaire d'Etat, avoit présenté à la Chambre Basse par ordre du Roi la copie d'une lettre, qu'on dit avoir été écrite par le Comte de Melfort, Secrétaire d'Etat du Roi Jaques, au Comte de Perth son frere. Cette lettre qui a été déjà imprimée en plusieurs langues, & que pour cet effet nous ne mettrons pas ici, contient en substance un dessein contre le Roi & le Gouvernement, & repait les Partisans du Roi Jaques de beaucoup d'esperances chimériques. Le Comte leur promet un prompt & puissant secours, les exhorte à se te-

nir prêts, & les assure que le Comte d'Arram se mettra à la tête des Mécontents d'Ecosse. Cette lettre ne parle que des grands preparatifs de guerre qui se font en France tant par Mer que par terre, & elle ajoûte qu'on espere que le Roi Très-Chrétien donnera son consentement pour cette expedition qui fera tant d'honneur à la Religion Romaine, & que la conjoncture ne scauroit être plus favorable dans un temps que les Anglois, ni les Hollandois n'ont point de Flote en Mer. On dit que M. Vernon déclara qu'il connoissoit le caractère de cette lettre, & que c'est le Comte de Middleton qui l'a écrite. Cependant on en parle fort diversement. Quoi qu'il en soit la lettre fut aussi communiquée à la Chambre Haute, comme il paroît par l'Adresse que les Seigneurs presenterent au Roi, suivant leur resolution du 22. Voici cette Adresse, avec la Réponse de Sa Majesté.

Adresse de la Chambre Haute à Sa Majesté.

S I R E,

Nous les Seigneurs Ecclesiastiques & Se-
culiers

culiers assembles en Parlement, remercions très-humblement Votre Majesté de tous ses soins, marquez si expressément dans sa Harangue pour la conservation de la Religion Protestante, en nous recommandant de songer à étendre & à affermir la succession dans la Ligne Protestante.

Nous sommes entierement convaincus de l'importance de ses choses dont il a pleu à V. Maj. de nous recommander l'examen. C'est pourquoy nous vous supplions très-humblement d'ordonner, que tous les Traitez qui ont été faits entre V. M. & les autres Princes ou Etats, depuis la dernière guerre, nous soient communiqués, afin que les ayant examinés meurement, nous puissions en donner notre sentiment au plûtôt.

Cependant nous supplions très-humblement V. Maj. qu'il lui plaise d'entrer en Alliance avec tous les Princes & Etats qui voudront s'unir pour conserver en équilibre la balance de l'Europe: assurant Voire Majesté, que nous serons prêts à concourir à tous les moyens efficaces qui tendront à procurer l'honneur & la sûreté de l'Angleterre, la conservation de la Religion Protestante, & la Paix de l'Europe.

Nous remercions aussi très-humblement V. M. de la lettre communiquée à cette Chambre le 28. de ce mois de Fevrier. Et l'ayant examinée sur le champ, nous supplions très-humblement V. M. de donner les ordres nécessaires pour saisir les chevaux & les armes des

des Papistes, & autres personnes mal-intentionnées; & pour faire executer les Loix, en les éloignant de Londres. De plus, qu'il plaise à V. Maj. d'ordonner qu'on fasse une exacte recherche des armes & autres provisions de guerre, que cette lettre marque être prêts.

Nous prions en même temps V. M. d'ordonner qu'on équipe incessamment une Flote, telle que la sagesse de V. M. jugera être nécessaire dans la conjoncture présente pour la défense de Votre Majesté & du Royaume.

Reponse du Roi.

Je vous remercie de cette Adresse, & de l'intérêt que vous prenez à notre sûreté commune au dedans & au dehors. Je donnerai les ordres nécessaires pour les choses que vous souhaitez: Et j'aurai soin de faire équiper une Flote suffisante pour notre commune défense dans la conjoncture présente.

Le 2. de ce mois les Chevaliers Rook & Mitchel donnerent avis aux deux Chambres, qu'il y avoit quarante Vaisseaux de guerre prêts à mettre en Mer, & qu'il y en auroit soixantedix, tous Vaisseaux de Ligne prêts dans six semaines. Ils y joignirent un état des provisions de Marine qui sont dans les Ports d'Angleterre. Dans la séance de ce jour-là la Chambre Basse prit les résolutions suivantes: Que les

Commissaires de l'Amirauté présenteroient un état des Matelots qu'il faudra mettre sur les Vaisseaux prêts à mettre à la voile; Qu'on feroit un Bil pour mettre les Milices en meilleur état; Qu'on accorderoit un Subside à Sa Majesté; Et que ceux qui avanceront en prêt la somme de cinq cens mille livres Sterl. pour payer la Flote, & de cinquante mille pour les Garnisons, seront remboursez du principal & des interêts à six pour cent sur le premier Subside. Sur quoi on dit que les deux Compagnies des Indes ont offert d'avancer deux cens mille livres Sterling chacune.

Le 3. le Chevalier Hedges presenta par ordre du Roi les copies du Traité fait avec les Etats Généraux le 3. Mars 1677. avec les renouvellemens faits depuis, & de la Ratification du 17. Août 1685. de même que celles des renouvellemens des Traitez du 24. Août 1689. Après quoi la Chambre ayant examiné en grand Comité la réponse du Roi à son Adresse, elle résolut d'en présenter une nouvelle, pour prier Sa Majesté d'entrer en telles négociations, de concert avec les Etats Généraux des Provinces-Unies; qu'elle jugera nécessaires pour la sûreté reciproque des deux Etats, & pour la conservation de

de la Paix de l'Europe, promettant d'appuyer Sa Majesté & de l'assister de tout son pouvoir dans l'exécution du Traité fait avec les Etats le 3. Mars 1677. Le jour suivant les Communes en Corps, qui étoient environ deux cens Deputez, allerent à Kensington, & presenterent leur Adresse, à laquelle le Roi fit cette réponse.

MESSIEURS,

Je vous remercie de bon cœur du Conseil que vous m'avez donné, & de la résolution unanime que vous avez prise de m'aider & de m'assister à maintenir le Traité mentionné dans voire Adresse. Je donnerai ordre incessamment à mes Ministres dans les Cours Etrangères d'entrer en negociation de concert avec les Etats Généraux, & autres Potentats pour parvenir à ces grandes fins que vous vous proposez. Rien ne peut contribuer plus efficacement à nôtre sûreté que l'unanimité & la vigueur que vous avez montrée en cette occasion: Et de mon côté je tâcherai toujours de conserver & augmenter cette reciproque union & confiance entre nous.

Le Roi après avoir remercié les Deputez alla à Haptoncourt, mais il leur dit qu'il laissoit des Seigneurs pour les regaler. En effet cela fut executé fort

splendiblement ; on but dans ce regal deux cens bouteilles de vin de Champagne & de Bourgogne.

Le 8. il fut resolu qu'on accorderoit au Roi un Subside pour le payement des Billets de l'Echiquier non aquitez, & un autre pour lever trente mille Matelots. Depuis cette resolution il vient des Matelots de tous côtes en foule pour se faire enregistrer. Le fond pour leur entretien sera de quatre livres Sterling par mois pour chaque homme, y compris l'Artillerie. On assure qu'il a été resolu en Comité de lever vingt mille hommes de troupes de terre. Outre la Flote qu'on équipe en diligence on parle d'un armement de plusieurs Vaisseaux, qui seront destinez en cas de besoin pour les Indes Occidentales afin d'assurer les Colonies Angloises de l'Amerique.

II. L'Assemblée du Clergé se tint à Westminster le 4. de ce mois, & se prorogea jusqu'au 8. On dit qu'elle doit examiner d'abord quel usage on a fait des Canons de l'Eglise, & s'il reste encore dans le culte extérieur quelques Cérémonies ou Superstitions Romaines qu'il soit nécessaire d'abolir. Cette Assemblée est composée de seize Ecclesiastiques, de huit Pairs du Royaume,

me, & d'autant de Deputez des Communes.

Il arrive tous les jours en Angleterre des Protestans François, qui font des recits horribles des rigueurs qu'on exerce contre eux dans toutes les Provinces de France.

III. Le Parlement d'Ecosse prit le 1. du mois de Fevrier la Resolution suivante : *Que la grande delivrance qu'il avoit pleu à Dieu de procurer au Royaume par Sa Majesté ne devant jamais être oubliée, & que la sureté & le bonheur de la Nation dépendant après Dieu de la conservation de la personne sacrée de Sa Majesté, & de la sureté du Gouvernement, le Parlement avoit resolu d'assister de tout son pouvoir Sa Majesté & son Gouvernement, & de lui fournir & entretenir toutes les troupes qui seroient nécessaires pour cet effet.* On proposa en suite d'examiner quelles troupes seroient suffisantes & quel fonds seroit nécessaire pour leur entretien. Ensuite de quoi on lut un projet pour établir la sureté du Royaume en cas de mort de Sa Majesté & de ses Successeurs; & pour changer l'Acte de Succession fait en 1681.

L'affaire de Darien n'a pas été oubliée dans cette Assemblée. On approu-

va ce jour-là un Acte pour confirmer à la Compagnie du Royaume quitrafique aux Indes & dans l'Afrique tous les privileges dont elle jouit. On lut une Resolution par laquelle on déclara contraires aux droits des gens, injurieufes, & prejudiciables à cette Compagnie, les Proclamations que les Gouverneurs des Colonies Angloifés firent publier en 1699. & que tout ce qui a été fait à Hambourg & ailleurs contre l'établissement de Darien, n'a été fuggéré que par des efprits turbulens, & pour caufer de la jalousie & de l'animoſité entre les deux Nations. Cependant après avoir raifonné quelque temps ſur ce ſujet, pour ſçavoir ſi on conſidereroit plus amplement cette reſolution, ou non, la negative l'emporta. Mais il fut propoſé d'accorder à cette Compagnie les revenus des Evêchez qui n'ont pas été encore donnez aux Colléges, ou employez à des uſages pieux, & de lui donner outre cela le revenu de la Poſte, avec les droits ſur le Tonnage & le Pondage pendant le cours de vingt une années. On lut auſſi un autre projet d'Acte pour punir ceux qui ont trahi, ou deſerté l'établissement de Darien, & pour reconpenſer ceux qui ſ'y ſont fidellement comportez.

Le

Ayuntamiento de Madrid

Le 5. le nombre des troupes que le Royaume doit entretenir fut reſolu: ce nombre fut réglé à trois mille hommes. Le 8. il fut reſolu que ces troupes ſeroient entretenues juſqu'au mois de Decembre 1702. à la pluralité de vingt-neuf ſuffrages, nonobſtant les oppoſitions du Duc de Hamilton & de ſoixante ſept autres Deputez, dont la proteſtation fut enregitrée. Le fonds pour cet entretien ſera pris ſur la levée d'une taxe ſur les Terres. Le 13. on ajoûta onze cens hommes aux trois mille ſuivant la demande du Roi, & le Parlement fut enſuite ajourné juſqu'au mois de Mai prochain.

Un Vaiſſeau François fit naufrage il y a peu de temps ſur la Côte d'Ecoſſe, ayant ſur ſon bord cinquante mille Louïs d'Or deſtinez pour les mécontents de ce Royaume.

IV. On mande d'Irlande qu'il y arrive tous les jours des Moines & des Jeſuites qui viennent de France & qu'on tâche de ſ'en ſaiſir.

P-7-

Re-

Reflexions sur les Nouvelles de la Grand' Bretagne.

I. **L**E Parlement d'Angleterre a commencé ses séances avec beaucoup de vigueur, & il n'y a aucun lieu de douter, que la fin ne réponde aux commencemens, & que tout ne se fasse à la satisfaction du Roi, à la confusion de ceux qui projettent de nouvelles Conspirations, & à la gloire de la Nation Angloise.

Il s'est fait de très beaux Discours dans les deux Chambres sur la Harangue du Roi, laquelle renferme en peu de mots, mais qui disent tout, les matieres importantes sur lesquelles les Anglois doivent delibérer. On representa dans ces Discours d'une maniere vive & patétique l'état present des affaires de l'Europe, & les conséquences qui regardent l'Angleterre en particulier. Aussi les deliberations ont-elles été unanimes pour remercier le Roi de sa Harangue, & pour l'assister selon ses desirs.

Les mouvemens des troupes Françoises dans les Pais-Bas ont irrité les esprits en Angleterre, aussi-bien que la

let-

lettre du Comte de Melfort, & on s'aperçoit bien que certains avis, qui auroient peu prevaloir dans un autre temps, ne sont pas même écoutés dans cette conjoncture. Le Traité de Partage, contre lequel beaucoup d'Anglois se recroient, trouve son prix dans les deliberations du Parlement. En general, les dispositions des Anglois tendent à se procurer une Paix solide, ou à soutenir vigoureusement une nouvelle guerre.

NOUVELLES D'ESPAGNE, DES PAYS-BAS ET DE HOLLANDE.

I. **L**Es lettres qu'on reçoit depuis quelque temps de Madrid laissent entrevoir que les choses ne sont pas dans un état fort tranquile à la Cour d'Espagne, puis que le nouveau Roi n'est pas plutôt entré dans son Royaume qu'il s'est veu contraint de prevenir par diverses précautions les mouvemens qu'un parti qui lui est contraire, pourroit exciter contre le Gouvernement établi par la disposition testamentaire de Charles II. Il s'est veu obligé d'éloigner la Reine, * & d'exiler le P. Torres, Dominicain, Confesseur du

feu

* Voyez le dernier Mercuré pag. 248.

feu Roi, ce qui fut fait le 27. de Janvier. Ce Religieux a dit & déclaré hautement ; Que le Cardinal Portocarero, que la France avoit trouvé le secret de gagner avec quelques autres personnes distinguées du Royaume, avoit obligé le Roi, lors qu'il étoit à l'Article de la mort, à signer ce Testament qu'il n'avoit écrit, ni dicté; que sur la difficulté que ce Prince en faisoit, le Cardinal refusa de lui donner l'absolution; que le Roi lui avoit déclaré ces choses en mourant, & que ç'avoit été par force qu'il avoit signé ce Testament, fait en faveur du Duc d'Anjou. La déclaration du P. Torres a donné lieu à plusieurs Grands du Royaume de former un parti assez puissant, à la tête duquel on prétend que la Reine se devoit mettre, comme la plus intéressée, avec un grand nombre de Seigneurs gagnés en faveur de Sa Majesté Imperiale. Ce fut sur ces avis, que le nouveau Roi qui étoit arrivé à Tartas, écrivit à cette Princesse le 10. Janvier la lettre qui l'a obligée de se retirer de Madrid, d'où elle partit pour se rendre à Toledo le 2. de Février. Le 4. du même mois D. Baltasar de Mandoça, Inquisiteur Général se retira à son Evêché de Segovie, en vertu d'un ordre du Roi. Le Mar-

quis.

quis d'Aribaldi, Envoyé de Son Altesse Palatine, partit peu de jours après pour se retirer du Royaume, de même que quelques autre personnes affectionnées à la Reine. Le Cardinal Portocarero doit recevoir une croix de Diamans de grand prix, que le Roi de France lui envoie avec l'Ordre du S. Esprit. Le Roi arriva à Madrid le mois dernier, mais il n'y fit que passer pour se rendre à Buenretiro. Quelques lettres disent qu'il n'entra pas dans Madrid, & qu'il n'y doit aller que lors qu'il y fera son Entrée, ce qui ne sera que le mois prochain. Quoi qu'il en soit, le nouveau Roi arriva le 18. de Février à cinq heures du soir au Palais du Buenretiro. Il mit pied à terre à Notre-Dame d'Atocha pour y faire ses prières. En arrivant au Buenretiro, le Marquis de Leganes, Capitaine du Château lui presenta les clefs. Le Cardinal Portocarero, qui l'attendoit au bas de l'escalier se jeta à genoux, & baisa la main de Sa Majesté, qui embrassa Son Eminence en la relevant. Le Roi passa dans son appartement après cela, d'où il entra dans la Chambre des Grands qui l'y attendoient, & ils lui baisèrent la main. De là il passa dans une autre Chambre, où les fils & les freres des Grands.

Grands lui baisèrent aussi la main, de même que les *Titulados*. Il soupa en particulier dans une Galerie, où les seuls Grands furent introduits, & le Cardinal Portocarrero donna la bénédiction : Ce jeune Monarque a tenu Conseil chaque jour le matin & l'après-midi, & il travaille avec le Cardinal Portocarero, qui a la principale direction des affaires, à prendre les mesures convenables pour affermir son autorité dans les commencemens, d'où toute la suite dépend. Il a nommé les Officiers de sa Maison entre lesquels il n'est resté qu'un François, qui conjointement avec un Espagnol a été fait Valet de Chambre de Sa Majesté; les autres François retourneront en France. Il a fait une terrible réforme à l'égard des Gentilshommes de sa Chambre, qui étoient au nombre de quarante-huit, & qui ont été réduits à six. Il est vrai qu'on leur conserve l'entrée & les honneurs de ces Charges. Le jeune Roi sur sa route envoya complimenter la Reine à Tolède par D. Alonzo de Gusman. Le jour de son arrivée il y eut une si grande foule de peuple, que près de quatre-vingt personnes furent étouffées, écrasées, ou blessées dangereusement, ce qui causa quelque émeute parmi

parmi la populace, mais le Monarque pour l'appaiser fit donner quelque argent aux parens des morts, & ordonna mille Messes pour faire prier Dieu pour leurs ames. Le Comte d'Aversberg, qui étoit demeuré à Madrid comme simple particulier, s'est retiré, de même que l'Envoyé de Brandebourg & quelques autres Ministres, sur la notification qu'on leur fit qu'ils pourroient être arrêtés, si on déclaroit la guerre. Le P. Tresa, Jésuite Allemand, Professeur en Mathématiques, a été banni du Royaume, soupçonné d'avoir voulu cabaler pour l'Empereur. La Flotille doit être à présent déchargée à Cadix, car on commença à la décharger dès le 16. du mois dernier. L'entrée des troupes Françoises dans les Pais-Bas & dans le Milanez est regardée de mauvais œil par la plupart des Espagnols, qui craignent que cela n'attire la guerre.

Le P. Dias, ci devant Confesseur du feu Roi a été remis par l'Inquisition à la garde du Prieur de son Couvent, avec ordre de ne lui laisser ni plumes, ni encre, ni papier, & d'empêcher qu'il ait communication avec qui que ce soit. La Contraction de Seville a accordé au Roi un Indult de trois cens mille Pièces de huit. Le Roi de France ayant appris que

que ce jeune Monarque ne peut pas d'abord s'accoutûmer au vin du païs, lui a envoyé cinquante caiffes de vin de Bourgogne & de Champagne.

On a receu avis de Ceuta, que les Mores firent il y a quelque temps une attaque plus vigoureuse que les precedentes à quelques Ouvrages de dehors, dans le temps que les Espagnols étoient occupez à faire un retranchement, mais qu'ils furent repouffez avec une perte considerable, que l'on fait monter à cinq cens hommes, sans compter les bleffez. Les Espagnols perdirent dans cette occasion quatre vingts sept soldats, un Capitaine, deux Ajudans, le Commandant des Grenadiers, & quelques autres Officiers subalternes. Ils eurent environ quarante hommes de bleffez, ce qui n'empêcha pas que le retranchement ne fût achevé.

Le Portugal arme puissamment par terre & par mer.

II. Pour faciliter le payement des troupes Françoises dans les Pais-Bas, les Especies d'or & d'argent y ont été hauffées comme dans la dernière guerre. Ces troupes allarment si fort ceux des principales Villes, que quelques uns ont déjà fait passer ailleurs leurs effets les plus considerables. Il en est encore ar-

rivé quinze Bataillons dans la Guelde Espagnolle commandez par le Comte de Coigni, Lieutenant Général & le Marquis d'Alegre, Maréchal de Camp. On a publié à Bruxelles une Ordonnance de S. A. E. de Baviere du 3. de ce mois contenant en substance ; *Que Sa Majesté ayant résolu d'entretenir dans les Pais-Bas un corps de Troupes, qui puisse seul suffire pour leur défense, afin de n'être plus obligée de se servir des Troupes d'autre Princes & Etats, Elle a ordonné 1. Que tous ses Regimens d'Infanterie, dont les Compagnies ne sont que de 30. hommes, soient rendus complets dans le 1. May à 50. ; Que chaque Bataillon soit de 13. Compagnies compris celle des Grenadiers, & chaque Compagnie de 50. h., en sorte que les Bataillons seront de 650. h., non compris les Officiers ; Et comme leur nombre est fixé pour le present à 24. Bataillons, non compris les 5. Compagnies franches de Charles-Quint, qui seroient de 100. h. chacune, & quelques autres ; il est ordonné pour faire cette augmentation, de mettre sur pied 75. Compagnies nouvelles d'Infanterie, chacune composée de 47. Soldats, 1. Tambour, 2. Sergens, 1. Capitaine, 1. Lieutenant & 1. Sous-Lieutenant. 2. Qu'on travaillera incessamment à remon-*

zer la Cavalerie, dont les Compagnies de 25 Maitres seront égaux, chacun compose de 8. Compagnies, & chaque Compagnie de 30. Cavaliers, & de 4. Officiers; Et pour les rendre tous de 8. Compagnies chacun, on levera 30. Compagnies nouvelles de Cavalerie du nombre ci-dessus. Les 3. Régimens de Dragons seront augmentez de 9. Compagnies, afin qu'ils soient composez de 12. Compagnies, de pareil nombre que celles de Cavalerie, ce qui formera un Corps de 31. Escadrons de Cavallerie, & de 9. Escadrons de Dragons, chacun composé de 4. Compagnies. Toutes ces Troupes devront être prêtes au mois de May. S. M. a ordonné de préférer dans les emplois les gens de qualité de ces Pais; pour les avancer ensuite dans de plus grands, à proportion de leurs services &c. Comme ce Corps de Troupes doit être encore plus considerable ci-après, ceux qui seront de nouvelles levées, seront seuls d'être conservez en Paix comme en Guerre. Et pour faire observer une discipline exacte, S. M. a ordonné des fonds seuls, pour payer journallement ses Troupes. Les Cavaliers, Soldats, & Dragons seront payez de 5. en 5. jours, & les Officiers tous les mois, chaque mois de 30. jours. Toute la Noblesse est exhortée à prendre des Emplois
dans

dans ces Troupes, les avertissant que S. A. E. rendra un compte exact à S. M. de l'empressement & du zele que chacun d'eux aura témoigné pour son service.

Il court un bruit que Son Altesse Electorale a dessein de quitter son Gouvernement, & qu'en ce cas le Maréchal de Boufflers lui succedera. Ceux de Liege ont fait redoubler leurs gardes, & ont fait renforcer les Garnisons de Huy & de Dinant.

III. Le Comte d'Avaux presenta le 16. de Fevrier le Memoire suivant à Leurs Hautes Puissances.

Memoire présenté par Mr. le Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien, aux Etats Généraux des Provinces-Unies.

VOS Seigneuries ayant fait sçavoir au Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien qu'elles avoient remis entre les mains des Commissaires le Memoire qu'il leur a présenté le 13. de ce mois. L'extreme desir qu'il a de contribuer autant qu'il lui est possible au maintien de la Paix, l'a porté à ne pas différer de delivrer à Vos Seigneuries un second Memoire, qui leur fera connoître encore plus parfaitement la sincerité des intentions de Sa Majesté pour le maintien
de

de la tranquillité publique, & pour le repos de Messieurs les Etats Généraux en particulier.

Les demarches de Sa Majesté Très Chrétienne depuis la mort du Roi d'Espagne, ont fait connoître le véritable desir que Sa Majesté a de conserver le repos public, & d'entretenir une parfaite intelligence avec Messieurs les Etats Généraux; s'ils ont été allarmez de la resolution qu'Elle a prise d'accepter le Testament de ce Prince: Sa Majesté examinant les motifs de la crainte de Vos Seigneuries, n'a rien oublié pour la dissiper; Elle vous a informé, comme ses Alliez, des justes raisons qu'Elle avoit de considerer les dernières dispositions du feu Roi Catholique, comme le fondement de la Paix de l'Europe. Les plus fortes assurances de son affection pour Vos Seigneuries ont été jointes à l'explication qu'Elle leur a donné de ses intentions: Mais ces mêmes assurances renouvelées en toutes occasions n'ont pû vaincre le silence de Vos Seigneuries, ni les déterminer à répondre à la Lettre que Sa Majesté leur avoit écrite, pour leur faire part de l'avènement du Roi son Petit-fils au Trône d'Espagne.

Il est inutile de rappeler à Vos Seigneuries la première demande qu'Elles ont fait à Sa Majesté. Enfin sa patience a été jusqu'au point de faire dire, & de laisser croire que l'état de ses forces ne lui permettoit pas de commencer une nouvelle Guerre.

Sa

Sa Majesté uniquement occupée du soin de la prévenir, n'a point été détournée de ce même soin par de tels discours, & son attention continuelle au maintien de la Paix lui a fait recevoir encore avec plaisir les deux Memoires remis à Sa Majesté au nom de Vos Seigneuries. Comme ils lui donnoient lieu de croire que Vos Seigneuries vouloient effectivement convenir avec elle des moyens d'assurer leur repos, Elle a fait partir le soussigné Comte d'Avaux pour écouter les propositions que vous auriez à lui faire.

Mais en même tems que le Roi T. C. a veu tranquillement l'extreme défiance que le Gouvernement des Provinces-Unies a fait ouvertement paroître des sinceres intentions de Sa Majesté; Elle n'a pû desapprouver celle du Roi Catholique justement fondée sur la conduite que Vos Seigneuries ont tenuë depuis son avènement à la Couronne d'Espagne. Les Memoires de son Ambassadeur, & la Lettre de ce Prince demeurez sans réponse, le refus constant de Vos Seigneuries de le reconnoître en qualité de Roi d'Espagne, cette resolution marquée jusques dans les moindres occasions, dont le détail seroit inutile, ne pouvoient établir la confiance.

La sagesse de votre Gouvernement permet difficilement d'ajouter foi aux bruits repandus, d'un projet formé d'offrir à ce Prince de le reconnoître, à condition que

Tom, XXX,

Q

sepa-

separant les Pais Bas de la Monarchie d'Espagne il les cederait à l'Archiduc Charles. Il y a peu d'aparence que Vos Seigneuries ayent crû, que le Roi d'Espagne voulut, au commencement de son règne, acheter la Paix à ce prix.

Mais quand ces bruits seront absolument faux, quand il seroit faux qu'on fit aucun amas extraordinaire d'Armes & de Munitions, aucun preparatif en Hollande pour la Guerre, quand même il n'y auroit nulle negociation pour de nouvelles alliances, il étoit impossible que le Roi d'Espagne vit sans peine les Places des Pais-Bas remplies de troupes, dont les Maîtres ne veulent point le reconnoître pour le Souverain legitime de ces mêmes Places. Le refus de Vos Seigneuries l'a donc obligé de s'adresser à Sa Majesté Très-Chrétienne, & de lui demander les secours qu'Elle vient de lui donner; mais Sa Majesté declare qu'après avoir pris les précautions absolument nécessaires pour établir l'autorité legitime du Roi son Petit-fils, Elle est entierement disposée à convenir incessamment des moyens d'assurer la Paix.

Ainsi la tranquillité publique depend de Vos Seigneuries; Elle sera bien-tôt affermie pour long-temps, s'il est vrai que Vos Seigneuries la desirent aussi ardemment, qu'elles le témoignent dans le dernier Memoire, que le Comte de Manchester Ambassadeur du Roi d'Angleterre a remis de

vôtre

vôtre part. Si le Traité de Ryswick ponctuellement observé jusqu'à présent, ne suffit pas pour ôter à Vos Seigneuries tout sujet d'allarmes, & sur leur sûreté & sur leur Commerce, Sa Majesté veut bien que Vos Seigneuries lui fassent de nouvelles propositions, mais équitables, & telles que Sa Majesté les puisse admettre. Le tems est précieux, & (s'il est permis aux souffigné Ambassadeur de vous le représenter) si Vos Seigneuries veulent sincèrement la Paix, Elles doivent éviter de laisser croire que sous une feinte aparence de negociation, leur véritable intention ne soit que d'obtenir les délais nécessaires pour se préparer à la guerre. La constitution de vôtre Gouvernement, l'attente des réponses du Roi d'Angleterre n'empêche plus Vos Seigneuries de s'expliquer, Elles doivent être instruites des intentions de ce Prince, Elles doivent sçavoir qu'il est porté à maintenir la Paix, puis qu'Elles consent à son Ambassadeur les résolutions qu'Elles prennent pour y parvenir.

Sa Majesté persuadée qu'elles sont conformes à l'interêt que Vos Seigneuries ont de contribuer au repos public, s'assure aussi que bien-tôt Elles s'expliqueront de maniere que tout sujet de desiance venant à cesser, Elle pourra continuer à leur donner en toutes occasions des marques de l'estime & de l'affection véritable qu'Elle a toujours conservé pour leur République.

Q²

Ee

Le 19. du même mois les Députés de Leurs Hautes Puissances eurent une troisième conférence avec ce Ministre, & le 21. une quatrième, dans laquelle ils lui delivrerent la Résolution qu'on va lire.

Extrait du Registre des Résolutions des Hauts & Puissants Seigneurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas.

Où le rapport des Sieurs de Essen, & autres Deputés de leurs Hautes Puissances pour les Affaires étrangères, lesquels en vertu des Résolutions de Leurs Hautes Puissances du 13. & du 17. de ce mois, portant commission sur Eux, ont examiné les deux Mémoires du Sr. Comte d'Avaux Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne; dans le premier desquels ledit Sr. Comte d'Avaux leur a donné notification de son arrivée ici; & l'autre tendant à ce que Leurs Hautes Puissances s'expliquassent au plutôt au sujet de la négociation, pour trouver les moyens par lesquels on pourroit conserver la Paix générale, & établir leur sûreté particulière, plus amplement mentionné dans les dites Mémoires & aux Actes des 14. & 17. dernier. Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté, que dans une

Con-

Conférence on répondra audit Sr. Comte d'Avaux sur ses Mémoires; qu'aussitôt que par le premier, Leurs Hautes Puissances ont eu notification de son arrivée ici, incontinent Elles ont nommé leurs Deputés pour entrer en Conférence avec lui. Que Leurs Hautes Puissances déclarent encore, ainsi que lesdits Sieurs Deputés l'ont fait en leurs noms & de leur part, dans cette Conférence, qui a été tenuë le jour suivant, que la résolution de Sa M. T. C. d'envoyer ici ledit Sr. Comte d'Avaux & ensuite sa venue, aussi bien que sa personne, leur ont été très agréables; qu'Elles espèrent que lesdits Sieurs Deputés auront eu le bonheur de montrer suffisamment dans cette première Conférence, qu'Elles n'ont point donné occasion par leur conduite, aux défiances qu'on a pris d'Eux, ainsi qu'Elles l'ont pris à leur grand regret & qu'ils auront pu persuader ledit Comte d'Avaux de la sincérité des intentions de L. H. P. pour la conservation de la Paix, & pour l'entretien d'une bonne intelligence avec Sa dite Majesté. Que depuis L. H. P. ayant reçu le second Mémoire, & y ayant vu les assurances qu'il a plu à S. M. T. C. de leur donner de nouveau, & de ses sincères intentions pour le maintien de la Paix, & pour donner contentement à L. H. P. sur leurs sûretés particulières, comme aussi combien l'on insiste de la part de Sa dite M., à ce que L. H. Puissances

Q 3

s'ex-

s'expliquent incessamment sur ce qui est contenu dans ledit Mémoire, Elles ont bien voulu donner incontinent une preuve véritable & réelle de la sincérité de leurs sentimens pour la Paix, & le repos public. Qu'ainsi ayant considéré d'un côté que la négociation, sur les moyens de conserver la Paix & la tranquillité générale, & leur sûreté particulière, pourroient être retardées par des incidens inopinez, d'autant plus qu'il sera expédient qu'Elle se fasse avec l'intervention de S. M. de la Grande Bretagne comme ayant été concernée dans le Traité de Partage, & des autres Princes & Potentats intéressés dans la conservation de la Paix générale: & qu'outre cela L. H. P. ne pourront se dispenser de communiquer avec Sadite Majesté de la Grande Bretagne, à cause de sa relation à sa République sur toutes les affaires d'importance, qui entreront dans cette Négociation; & d'autre part, ayant vû que S. M. T. C. s'intéresse si fort à ce que le L. H. P. Puiss. reconnoissent le Roi d'Espagne: qu'ainsi L. H. P. pour obvier à ce desir de Sadite M., comme aussi pour faire cesser les bruits dont il est fait mention dans le susdit Mémoire comme si leur intention seroit de ne point reconnoître ce Prince que sous de certaines conditions: Elles ont bien voulu déclarer dès à présent, qu'Elles reconnoîtront le Seigneur Duc d'Anjou comme Roi d'Espagne, & qu'El-
les

les sont résolûes d'entretenir & de cultiver avec lui le même bon voisinage, amitié, & bonne intelligence, qu'Elles ont entre-tenu avec les derniers Rois d'Espagne, Pré-décesseurs de S. M. qu'en suite L. H. P. sont prêts d'entrer avec Leurs M. T. C. & Catholique, avec l'intervention de S. M. de la Grande Bretagne, dans une Négociation ulterieure, pour traiter des moyens qui pourront servir à la conservation de la Paix & de la tranquillité publique, & à l'établissement de leur sûreté particulière, & cela d'une telle manière, comme aussi avec l'intervention de tels autres Princes & Potentats, qu'on jugera utile & nécessaire pour obtenir le but proposé. Qu'ainsi L. H. P. par cette déclaration satisfaisant à ce qu'on a demandé d'Eux, & remettant à la Négociation ce qu'Elles auroient pû demander de leur côté; & ayant donné premièrement par le rappel de leurs Troupes étant dans les Pais-Bas Espagnols, & donnant présentement par la reconnoissance du Roi d'Espagne une preuve si convaincante de leur très-grand desir de conserver la Paix & le repos public, & de vivre en bonne intelligence & amitié avec Leurs Majestez Très-Christienne & Catholique, Elles croient avoir satisfait à ce qui leur a été demandé; demeurant persuadées qu'aussi Sa Majesté T. C. retirera ses Troupes des Pais-Bas Espagnols, puis qu'elles n'y ont été envoyées que parce que les Troupes
de

de L. H. P. y étoient demeurées. Et lesdits Sieurs d'Essen & autres Députés de L. H. P. pour les affaires étrangères, sont requis de donner part de la présente Résolution audit Sieur Comte d'Avaux.

Les mêmes Deputés firent le jour suivant une notification au même Ministre de cette seconde Résolution de Leurs Hautes Puissances.

OUÏ le rapport de Mrs. de Essen & autres Députés de Leurs Hautes Puissances pour les affaires étrangères, lesquels en vertu de la Résolution de L. H. P. du 30. Decembre dernier portant commission sur eux, ont examiné le mémoire du Sieur de Quiros Ambassadeur Extraordinaire de S. M. le Roi d'Espagne; & la lettre de sadite Majesté y jointe, l'un & l'autre donnant notification à L. H. P. de la Succession de sadite Majesté à la Monarchie d'Espagne, & portant ladite lettre en même temps, créance sur le dit Sieur de Quiros. Sur-quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté qu'on fera à ladite lettre une réponse en termes civils pour féliciter sadite Majesté sur son avènement à la Couronne d'Espagne, & pour marquer à Sadite Majesté la haute estime de L. H. P. pour sa personne Royale, & pour son amitié; comme aussi pour l'af-

furet

surer de leur désir sincère d'entretenir & de cultiver avec S. M. la même bonne intelligence, & étroite amitié, dans laquelle L. H. P. ont eu l'honneur de vivre avec le feu Roi de très glorieuse Mémoire: Que cette lettre de L. H. P. sera envoyée au Sieur Schonenberg autorisé au maniement des affaires de cet Etat à la Cour d'Espagne, avec ordre de la présenter à Sadite Majesté avec des complimens convenables. Qu'aussi on donnera connoissance de ce qui est dit ci dessus, au Sieur de Quiros Ambassadeur Extraordinaire de Sadite Majesté, pour servir de réponse à son Mémoire susmentionné, en déclarant en même temps que sa personne en ladite qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M. est très agréable à L. H. P. & pour ce faire sont requis & députés les Srs. de Essen & autres Députés de L. H. P. pour les affaires étrangères.

Le 5. de ce mois le même Comte d'Avaux fit présenter à Leurs Hautes Puissances ce Mémoire pour accompagner cette Lettre du Roi de France aux Etats Généraux, en réponse à leur Résolution.

LE soussigné Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien auprès de Vos Seigneuries, a

Q 5

reçu

reçu ordre de Sa Majesté, de vous témoigner qu' Elle a appris avec plaisir la résolution que Vos Seigneuries ont prise de reconnoître le Roi d'Espagne. Sa Majesté a regardé, comme une marque du desir que vous avez de maintenir la Paix, & comme un pas que vous avez fait pour sa conservation. Elle ne doute point qu'après cette premiere demarche, vous ne fassiez toutes celles que l'on peut regarder présentement comme nécessaires pour ôter toute sorte d'ombrage. Sa Majesté, qui ne desire pas moins de conserver la Paix dans l'Europe, & de maintenir l'état florissant de vôtre Commerce, apportera de sa part toutes les facilitez que vous pouvez raisonnablement desirer pour assurer vôtre repos. Elle l'a déjà fait, & la liberté qu'Elle a laissée à vos Troupes de retourner dans vos Etats, ne peut être regardé que comme une marque certaine du desir qu'Elle a de maintenir la tranquillité; aussi sera t-Elle bien aise qu'on trouve promptement les moyens de l'affermir entièrement dans les Conférences que je dois avoir avec Vos Députés, Sa Majesté vous assurant positivement, qu'aussi tôt que tout sujet de défiance sera cessé, que les choses seront retournées dans leur premier état, qu'il ne sera plus question, ni d'augmentation de Troupes, ni d'autres préparatifs de Guerre; & lors qu'enfin les Places du Roi d'Espagne seront en pleine seureté, son intention est d'en

d'en retirer ses Troupes & d'en laisser la garde à celles du Roi Catholique.

Vos Seigneuries ne doivent point être étonnées que le Roi Catholique songe à conserver ces mêmes Places dans la conjoncture présente, & le séjour que les Troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne y seront pendant la Negociation, ne vous doit causer aucune inquiétude, puisque vos intentions pour la Paix ne peuvent être que très bonnes, après les assurances que vous en donnez au Roi mon Maître, dont Sa Majesté ne veut point douter, persuadée, comme Elle est, de la sincerité des paroles de Vos Seigneuries.

*Lettre du Roi Très-Chrétien à Messieurs
les Etats Généraux des Pro-
vinces-Unies.*

*Très-chers, Grands Amis, Alliez, &
Confederéz.*

LA Lettre que Vous nous avez écrite le 22. de Fevrier, confirme l'opinion que nous avions de Vos veritables sentimens, fondée sur l'affection que nous avons pour Vous. Nous voyons avec plaisir l'intérêt que Vous prenez à l'avenement du Roi nôtre Petit fils à la Couronne d'Espagne; & le desir que Vous témoignez de contribuer au maintien de la tranquillité generale, heureusement retable par les derniers Traitez. Vous ne devez pas douter aussi

que nos intentions ne soient entièrement conformes à ce que Vous desirez, & nous souvenant toujours de nôtre ancienne Amitié & de celle des Rois nos Predecesseurs pour Vôtre Republique; Nous serons bien-aisés que nôtre Union presente avec le Roi d'Espagne, serve à Vous faire trouver de nouvelles seuretez pour Vôtre Etat, & de nouveaux avantages pour Vôtre Commerce. Cependant Nous prions Dieu qu'il Vous ait Très-chers, Grands Amis, Alliez, & Confederez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 3. Mars 1701.

Voici un autre Memoire que Mr. de Quiros, Ambassadeur d'Espagne, presenta le 9. à Leurs Hautes Puissances au sujet de quelques Terres submergées du côté de Lillo par les eaux des Ecluses qu'on y avoit fermées.

LE soussigné Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne s'étoit persuadé que V. V. S. S. en conséquence de ce qu'il leur a fait connoître le deuxieme de ce mois par le moyen de Mr. le Conseiller Pensionnaire, auroient envoyé incessamment les ordres nécessaires pour faire lâcher les Ecluses à Lillo & au Fort Frédéric Henri, pour arrêter les grands dommages qui devoient résulter infailliblement aux Poldres Voisins appartenans au Roi son Maître, en laissant lesdites Ecluses fermées; Mais
bien

bien loin d'apprendre que tels ordres fussent exécutez. comme le soussigné Ambassadeur avoit espéré, il vient de recevoir des plaintes réitérées de S. A. E. de Bavière sur ce que lesdites Ecluses étant encore fermées, les eaux avoient déjà couvert une grande étendue de Pais appartenant à Sa Majesté qui en souffre un notable Préjudice, lequel augmentera encore plus dans la suite si V. V. S. S. n'y veulent pas remédier incessamment, comme elles peuvent, & alors le soussigné Ambassadeur sera obligé, comme il est dès à present, d'en demander à V. V. S. S. un dédommagement entier.

V. V. S. S. regarderoient sans doute une pareille entreprise sur leur Pais comme un acte d'Hostilité, si la guerre étoit déclarée; mais en temps de Paix V. V. S. S. ne la pourroient considérer que comme une infraction manifeste des Traitez qui ont toujours été observez fort Religieusement de la part du Roi son Maître, lequel avec raison le pourra former la même idée sur cette entreprise.

Le soussigné Ambassadeur ne doute pas que V. V. S. S. ayant fait une sérieuse reflexion sur ce que dessus ne prennent une prompte résolution, dont il fera part en même temps par un exprès à S. A. E. de Bavière, afin qu'elle puisse prendre ses mesures.

Le même jour Leurs Hautes Puiffances prirent la Resolution suivante, qu'ils delivrerent au Ministre Espagnol.

Ayant été lû à l'Assemblée le Mémoire de M. de Quiros, Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne, touchant la retenue des Ecluses fermées à Lillo.

Et en ayant été délibéré, On a trouvé à propos, que l'on donnera pour réponse au Mémoire dudit Sr. de Quiros; Que dès que Leurs Hautes Puiffances ont été informées par les plaintes précédentes dudit Sr. de Quiros de l'incommodité, & des dommages prétendus par la retenue de l'Eau à Lillo, Elles en ont fait donner connoissance au Commandant de cette Place, afin d'en être informées dudit Commandant: Que L. H. P. ayant été informées dudit Commandant, que bien loin d'avoir donné sujet ausdites plaintes, les Poldres voisins avoient sujet de l'en remercier; Et que jusqu'à présent, le dommage n'étoit pas si grand, qu'on ne pût le réparer pour moins d'un sou: Que d'ailleurs ce Commandant avoit promis, aux principaux Propriétaires, qui lui étoient venus parler, d'ouvrir les Ecluses aux premières plaintes, & qu'il avoit même donné à leur choix, s'ils aimoient mieux d'avoir les Ecluses ouvertes ou fermées; leur notifiant, que ce qui s'étoit passé, n'étoit fait seulement que pour voir, si le País pouvoit être inondé avec.

avec de l'eau douce, afin de ne point se servir de l'eau salée en cas de besoin, dont le país seroit gâté: En sorte que les Intéressez en avoient remercié le Commandant, & étoient partis fort satisfaits; qu'ensuite un Païsan étant venu se plaindre des eaux dont il étoit incommodé, à ce qu'il disoit, ledit Commandant avoit incessamment ouvert les Ecluses, afin d'ôter ce prétexte de plainte; Que L. H. P. cependant sont étonnées, que S. A. E. de Baviere en ait été si mal informée par les intéressés, qui lui ont rapporté des plaintes mal fondées; Que L. H. P. tacheront toujours de leur côté, de contribuer à tout ce qui peut servir à entretenir la bonne amitié & Voisinage. L'Extrait de cette Résolution de L. H. P. sera donné par l'Agent Roeseboom es mains dudit Sr. de Quiros, pour servir de réponse à son Mémoire.

Ce fut ce même jour, que sur le rapport qui avoit été fait à L. H. P. au sujet du dernier Memoire du Comte d'Avaux & de la lettre du Roi de France en date du 3. du ce mois, elles prirent la Resolution dont voici la substance.

Il a été délibéré, qu'on donnera pour réponse audit Memoire.

Qu'il a été très-agréable à Leurs Hautes Puiffances de voir par la Lettre de S. M., qu'Elle

considère la Reconnoissance du Roi d'Espagne par L. H. P.; comme une marque de leur inclination pour le maintien de la Paix; eomme en effet il est vrai que L. H. P. ont fait ce pas, pour donner une preuve réelle de leur véritable intention pour la conservation de ladite Paix, ce qu'elles témoignent encore plus en tout ce qui pourra dépendre de L. H. P. Qu'il leur est pareillement très-agréable de voir par ledit Mémoire, & par ladite Lettre de S. M., par laquelle il lui a plu de leur répondre d'une manière si obligeante, la confirmation réitérée des favorables sentimens de S. M. pour la conservation de la Paix de l'Europe; & pour la sûreté du repos & du Commerce de cet Etat: Que puisque, suivant lesdits Mémoires. S. M. a bien voulu donner, pour une marque certaine de son affection, la liberté à nos Troupes de revenir ici; L. H. P. en attendent l'entier effet, & ce n'est point sans déplaisir qu'Elles voient que la plus grande partie de leur Troupes sont encore retenues, nonobstant que L. H. P. les aient demandées de nouveau, par des instances réitérées suivant la liberté qui leur en a été accordée par S. M. depuis si long-tems: Que L. H. P. ne souhaitent rien tant, comme le témoigne aussi S. M. que de trouver de prompts moyens pour conserver la Paix, le repos Public, & leur sûreté particulière: Que L. H. P. par le rappel de leurs Troupes hors

des Païs-Bas Espagnols, & par la reconnoissance du Roi d'Espagne, croient avoir satisfait à tout ce qu'on a exigé d'Elles, & n'avoir laissé de leur côté aucun sujet de méfiance; Qu'ainsi, il ne reste plus rien à faire, qu'à entrer en négociation, pour trouver les moyens d'assurer la Paix générale & leur sûreté particulière; Que L. H. P. sont dès à présent prêtes à entrer en Conférence avec M. le Comte d'Avaux, pour délibérer comment, & sur quel pied ladite négociation pourra être entamée & terminée, au plutôt, avec l'intervention de tels Princes & Potentats que l'on jugera à propos, pour parvenir à ce but si salutaire; Mrs. van Ellén & autres Commissaires Députés pour les affaires Etrangères, étant requis commis, pour entrer en Conférence avec ledit Sr. Comte d'Avaux sur ce que dessus, dont on fera la Notification à M. Stanhope Envoyé Extr. du Roi de la G. B. afin d'y agir de concert; Et pour cet effet il sera donné Extrait de cette Résolution es mains dudit Sr. Stanhope par l'Agent Rooseboom.

Il est déjà arrivé des troupes Auxiliaires dans quelques Places des Provinces-Unies. Neuf Vaisseaux de guerre Anglois arriverent aussi sur les Côtes de Zelande vers le commencement de ce mois. On ne fait point encore le jour que les Conférences doivent commencer

mencer avec le Comte d'Avaux, à cause de quelque Preliminaires qui n'avoient pas été reglez. M. Stanhop, Envoyé Extr. d'Angleterre assistera à ces Conférences de la part de Sa Majesté Britannique. Les Etats ont receu avis de Paris, que le Connétable de Castille & l'Ambassadeur d'Espagne ont rendu visite à M. de Heemskerck leur Ambassadeur sur la reconnoissance du Roi Catholique; & que ce Ministre étant indisposé depuis quelque temps, leur a envoyé son premier Secrétaire pour les remercier de cette civilité, & leur faire compliment sur le même sujet.

On a appris par les mêmes avis, que le Duc de Bourgogne, sur les pressantes instances qu'il a faites au Roi Très-Chrétien de lui donner de l'emploi en cas de guerre, commandera une armée: que Sa Majesté Très-Chrétienne ayant écrit au Prince de Vaudemont, qu'elle n'avoit pas voulu donner le Généralat des troupes en Italie au Duc de Savoye, sans sçavoir son sentiment, ce Prince lui a répondu, qu'il obeiroit volontiers non seulement à Son Altesse Royale, mais même à ceux que Sa Majesté voudroit y envoyer. Le Prince Eugene de Savoye commandera l'armée de l'Empereur dans ce Pais-là,

assisté

assisté des Princes de Vaudemont & de Commerci, & du Comte de Staremberg. Huit mille Imperiaux sont déjà arrivez sur les Frontieres du Duché de Milan, & Sa Majesté Imperiale est en Traité avec le Roi de Dannemarck pour avoir dix mille hommes. Outre vingt trois Bataillons de troupes Françaises qui sont arrivez dans le Milanais, on parle d'y en faire passer encore dix ou douze, & on équipe vingt-six Vaisseaux de guerre à Brest, treize à Rochefort, & quelques autres à Foulon; Le Roi de Prusse fait marcher cinq mille hommes vers le Pais de Cleves, & fait renforcer les troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie. Les Habitans de la Nouvelle York & de la Nouvelle Angleterre sont armer vingt Vaisseaux. Le 11. de ce mois on publia à Londres une Proclamation pour se saisir des armes & des chevaux des Papistes, auxquels il est enjoint de s'éloigner de dix milles de la Ville. Les François ont mis Garnison au Fort de Fuentes sur les Frontieres des Grisons.

Les six Regimens Hollandois qui étoient en Garnison à Luxembourg en sont sortis, sçavoir celui du Duc de Holstein Pleun l'onze, celui de Slangenburg & Heukelom le 13. celui du Prince

de

de Prusse le 16. ceux d'Oxenstern & de Soudland les ont suivis; les six Regimens de Namur ont suivis quelques jours après. Huit Regimens desdites Troupes doivent aller en garnison à Mastricht.

On a publié à Paris la Déclaration du Roi pour l'établissement de la Capitation générale dans tout le Royaume: Elle fut donnée à Versailles le 12. de ce mois, & enregistrée au Parlement le 17. Elle contient 28. articles. Le Roi de France déclare dans le Préambule qu'il n'établit cette taxe au double de ce qu'elle étoit dans la dernière guerre, que pour foitener les droits du Roi d'Espagne son Petit-fils, & que les préparatifs & les mouvemens qui se font en Allemagne, en Angleterre, & en Hollande ne laissent pas lieu de douter que quelque Prince jaloux des nouveaux avantages de la Maison de France, &c. n'ayent résolu de renouveler la guerre &c. Qu'à cause de cela S.M. se trouve obligée de se mettre en état de leur opposer des forces au moins égales à celles qu'ils préparent &c. On inferera cette piece tout au long dans le *Mercuré* du mois prochain. On doit faire payer cette taxe depuis le 1. Janvier de la présente année 1701.

Le 14. de ce mois le Connétable de Castille, Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne, eut à Versailles sa premiere Audience publique du Roi T. C. avec les Cérémonies accoutumées: son Discours roula sur le grand événement qui occupe au jourd'hui toute l'Europe: Sa Majesté fit la réponse suivante.

Vous devez être bien persuadé, Monsieur, que je visois avec beaucoup de plaisir les complimens du Roi mon Petit-fils, & que je suis sensible aux remerciemens que vous me faites au nom de tous les Royaumes & Etats qui composent la Monarchie d'Espagne. Ils ne pouvoient me les faire faire par une personne qui me

fut

fut plus agréable que vous; Voilà les deux Couronnes unies d'une manière qu'elles ne sont désormais qu'une Nation. Pour moi je suis à présent le meilleur Espagnol du monde, & si le Roi d'Espagne mon Petit-fils me demande des conseils, ceux que je lui donnerai seront toujours pour sa grandeur & pour les intérêts de l'Espagne. On me verra d'oresnavant à la tête des François pour les rendre bons Espagnols, & on verra mon Petit-fils à la tête des Espagnols pour les rendre bons François. Pour vous, Monsieur, vous avez dit vous apercevoir depuis que vous êtes à ma Cour, de la distinction que je fais de votre personne, & la joye que mes Sujets ont témoignée hier de vous voir, est une marque qu'ils connoissent l'estime & la considération que j'ai pour vous, & combien j'aime les Espagnols.

Le 22. de ce mois les Députez de l'Etat se rendirent chez le Comte d'Avaux, & remirent entre le mains de S.Exc. les propositions de seureté que L. H. P. les Etats Généraux souhaittent d'avoir dans la conjoncture présente.

Mr. Stanhop Envoyé Extraordinaire du Roi d'Angleterre ayant reçu le 21. de ce mois les Patentes de S. M. B. qui l'établissent Plénipotentiaire, alla le 22. chez le Comte d'Avaux, & lui remit les propositions de seureté que l'Angleterre souhaite aussi d'avoir. Le 23. ledit Sr. Stanhop présenta un petit mémoire à L. H. P. les Etats Généraux. On ne doit commencer les conférences qu'après le retour du Courrier que le Comte d'Avaux expédia le 22. du soir à la Cour de France.

Les lettres de Bruxelles du 24. marquent, que Mr. l'Electeur de Baviere partit le 22. pour aller à Bonn, d'où Son Altesse Electorale doit se rendre à Munich: Elle fut escortée par un détachement de la Cavalerie, & des Carabiniers qui sont ici, & on lui a rendu en cette occasion les mêmes honneurs qu'on rendroit au Roi: Le Marquis de Bed-

mar

mar Général des Armes de ces Provinces a été déclaré Gouverneur par interim. Voici la copie de la lettre que le Roi Très-Chrétien a écrite à M. l'Electeur au sujet de son départ.

MON FRERE,

LA longue absence de vos États, ne me permet pas de douter que votre retour n'y soit absolument nécessaire dans la conjoncture présente: Il ne seroit pas raisonnable que votre bonne conduite dans le Gouvernement des Pais-Bas, & les services que vous rendez au Roi mon Petit-Fils vous fissent abandonner vos propres interêts pour l'amour de lui, puisque vos affaires vous obligent de partir, avant que vous puissiez recevoir de ses lettres; je puis vous assurer de sa part qu'il approuvera que vous remettiez le Gouvernement general entre les mains du Marquis de Bedmar, afin que celui-ci puisse en qualité de Gouverneur Général des Armes en avoir soin jusqu'à votre retour, vous le réglerez selon le temps que vous croirez que vos affaires pourront le permettre, & vous pourrez revenir aussi-tôt que vous le jugerez à propos, sans qu'il soit nécessaire que vous envoyiez de nouveaux ordres dans les Pais-Bas pour votre reception: le Roi d'Espagne donnera les siens pour mettre les affaires en état, de sorte que pendant votre absence tout se passera comme vous le pourrez souhaiter. Sur ce je prie Dieu, mon cher Frere, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Écrit à Marli le 19. Mars 1701.

Signé, LOUIS, & plus bas, COLBERT.

Ma-

Madame l'Electrice partira dans quelques jours avec toute sa suite pour se rendre à Munich.

Les Lettres de Madrid du 11. de ce mois portent, que le Roi avoit fait une reforme de plus de vingt personnes dans les Finances, ce qui caufoit quelque mécontentement parmi les intéressez: qu'on avoit ôté à l'Amirante de Castille la charge de Généralissime de Terre & de Mer, avec les gages y attachez, & qu'on avoit ôté au Comte d'Aquilar les appointemens de sa charge de Général de la Mer. Ces lettres ajoûtent, que les Troupes de Catalogne, qui devoient passer dans le Milanéz, avoient reçu un contre ordre.

M. le Dauphin qui avoit été attaqué d'une apoplexie le 19. de ce mois, en étoit bien rétabli le 21. & le 23. il dépêcha un Courier au Roi d'Espagne, avec des lettres écrites de sa propre main. Le Roi Jaques & la Reine sa femme devoient partir le 4. du mois prochain pour aller aux Eaux de Bourbon, ce Prince étant fort incommodé d'un rhumatisme. Les Receveurs Généraux ont avancé au Roi Très-Chrétien dix millions sur la Capitation, & il y a un nouvel Edit de Sa Majesté pour la création de sept millions en Rentes viagères sur l'Hôtel de Ville.

Le Comte de Briord, Ambassadeur de France, partit de la Haye le 30. pour s'en retourner en France.

TABLE

T A B L E DES M A T I E R E S

Mois de Mars 1701.

M ercure Historique & Politique, contenant l'état present de l'Eu- rope.	167
Nouvelles de Rome & d'Italie.	ibid.
Reflexions sur les Nouvelles de Rome & d'Italie.	284
Nouvelles d'Allemagne.	291
Reflexions sur les Nouvelles d'Allema- gne.	301
Nouvelles de France.	307
Reflexions sur les Nouv. de France.	324
Nouvelles de Pologne & du Nord.	328
Reflexions sur les Nouvelles de Pologne.	331
Nouvelles de la Grand' Bretagne.	332
Reflexions sur les Nouvelles de la Grand' Bretagne.	350
Nouvelles d'Espagne, des Pays-Bas & de Hollande.	351

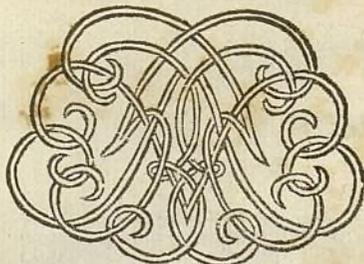
F I N.

MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE,

Contenant l'état present de l'Europe,
ce qui se passe dans toutes les Cours,
l'interêt des Princes, leurs brigues,
& generalement tout ce qu'il y
a de curieux pour le

Mois d'Avril 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Politi-
ques sur chaque Etat.



A LA HAYE,

Chez HENRI van BULDEREN, Marchand
Libraire, dans le Pooten, à l'Enseigne
de MEZERAY.

M. D C C I.